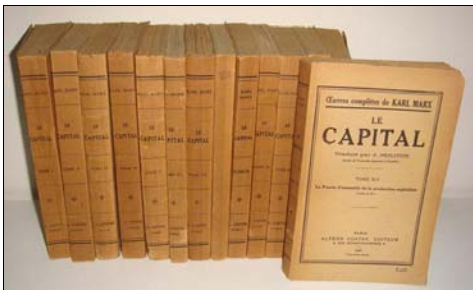


## Karl Marx



### *L'accumulation primitive*

#### **Le Capital**

##### **Livre I - Section VIII**

###### Table des matières

Chapitre XXVI : Le secret de l'accumulation primitive .....	2
Chapitre XXVII : L'expropriation de la population campagnarde.....	5
Chapitre XXVIII : La législation sanguinaire contre les expropriés à partir de la fin du XV <sup>e</sup> siècle. - Les lois sur les salaires. ....	20
Chapitre XXIX : La genèse du fermier capitaliste .....	27
Chapitre XXX : Contrecoup de la révolution agricole sur l'industrie. – Établissement du marché intérieur pour le capital industriel .....	29
Chapitre XXXI : Genèse du capitaliste industriel.....	33
Chapitre XXXII : Tendance historique de l'accumulation capitaliste .....	42
Chapitre XXXIII : La théorie moderne de la colonisation .....	45

#### **Chapitre XXVI : Le secret de l'accumulation primitive**

Nous avons vu comment l'argent devient capital, le capital source de plus-value, et la plus-value source de capital additionnel. Mais l'accumulation capitaliste présuppose la présence de la plus-value et celle-ci la production capitaliste qui, à son tour, n'entre en scène qu'au moment où des masses de capitaux et de forces ouvrières assez considérables se trouvent déjà accumulées entre les mains de producteurs marchands. Tout ce mouvement semble donc tourner dans un cercle vicieux, dont on ne saurait sortir sans admettre une *accumulation primitive* (*previous accumulation*, dit Adam Smith) antérieure à l'accumulation capitaliste et servant de point de départ à la production capitaliste, au lieu de venir d'elle.

Cette accumulation primitive joue dans l'économie politique à peu près le même rôle que le péché originel dans la théologie. Adam mordit la pomme, et voilà le péché qui fait son entrée dans le monde. On nous en expliqua l'origine par une aventure qui se serait passée quelques jours après la création du monde.

De même, il y avait autrefois, mais il y a bien longtemps de cela, un temps où la société se divisait en deux camps : là, des gens d'élite, laborieux, intelligents, et surtout doués d'habitudes ménagères; ici, un tas de coquins faisant gogaille du matin au soir et du soir au matin. Il va sans dire que les uns entassèrent trésor sur trésor, tandis que les autres se trouvèrent bientôt dénués de tout. De là la pauvreté de la grande masse qui, en dépit d'un travail sans fin ni trêve, doit toujours payer de sa propre personne, et la richesse du petit nombre, qui récolte tous les fruits du travail sans avoir à faire oeuvre de ses dix doigts.

L'histoire du péché théologal nous fait bien voir, il est vrai, comme quoi l'homme a été condamné par le Seigneur à gagner son pain à la sueur de son front; mais celle du péché économique comble une lacune regrettable en nous révélant comme quoi il y a des hommes qui échappent à cette ordonnance du Seigneur.

Et ces insipides enfantillages, on ne se lasse pas de les ressasser. M. Thiers, par exemple, en ose encore régaler les Français, autrefois si spirituels, et cela dans un volume où, avec un aplomb d'homme d'État, il prétend avoir réduit à néant les attaques sacrilèges du socialisme contre la propriété. Il est vrai que, la question de la propriété une fois mise sur le tapis, chacun se doit faire un devoir sacré de s'en tenir à la sagesse de l'abécédaire, la seule à l'usage et à la portée des écoliers de tout âge<sup>1</sup>.

Dans les annales de l'histoire réelle, c'est la conquête, l'asservissement, la rapine à main armée, le règne de la force brutale, qui l'a toujours emporté. Dans les manuels béats de l'économie politique, c'est l'idylle au contraire qui a de tout temps régné. A leur

<sup>1</sup> Goethe, irrité de ces billevesées, les raille dans le dialogue suivant :  
 « *Le maître d'école* : Dis-moi donc d'où la fortune de ton père lui est venue ?  
*L'enfant* : Du grand-père.  
*Le maître d'école* : Et à celui-ci ?  
*L'enfant* : Du bisaïeul.  
*Le maître d'école* : Et à ce dernier ?  
*L'enfant* : Il l'a prise. »

dire il n'y eut jamais, l'année courante exceptée, d'autres moyens d'enrichissement que le travail et le droit. En fait, les méthodes de l'accumulation primitive sont tout ce qu'on voudra, hormis matière à idylle.

Le rapport officiel entre le capitaliste et le salarié est d'un caractère purement mercantile. Si le premier joue le rôle de maître et le dernier le rôle de serviteur, c'est grâce à un contrat par lequel celui-ci s'est non seulement mis au service, et partant sous la dépendance de celui-là, mais par lequel il a renoncé à tout titre de propriété sur son propre produit. Mais pourquoi le salarié fait-il ce marché ? Parce qu'il ne possède rien que sa force personnelle, le travail à l'état de puissance, tandis que toutes les conditions extérieures requises pour donner corps à cette puissance, la matière et les instruments nécessaires à l'exercice utile du travail, le pouvoir de disposer des subsistances indispensables au maintien de la force ouvrière et à sa conversion en mouvement productif, tout cela se trouve de l'autre côté.

Au fond du système capitaliste il y a donc la séparation radicale du producteur d'avec les moyens de production. Cette séparation se reproduit sur une échelle progressive dès que le système capitaliste s'est une fois établi; mais comme celle-là forme la base de celui-ci, il ne saurait s'établir sans elle. Pour qu'il vienne au monde, il faut donc que, partiellement au moins, les moyens de production aient déjà été arrachés sans phrase aux producteurs, qui les employaient à réaliser leur propre travail, et qu'ils se trouvent déjà détenus par des producteurs marchands, qui eux les emploient à spéculer sur le travail d'autrui. Le mouvement historique qui fait divorcer le travail d'avec ses conditions extérieures, voilà donc le fin mot de l'accumulation appelée « primitive » parce qu'elle appartient à l'âge préhistorique du monde bourgeois.

L'ordre économique capitaliste est sorti des entrailles de l'ordre économique féodal. La dissolution de l'un a dégagé les éléments constitutifs de l'autre.

Quant au travailleur, au producteur immédiat, pour pouvoir disposer de sa propre personne, il lui fallait d'abord cesser d'être attaché à la glèbe ou d'être inféodé à une autre personne; il ne pouvait non plus devenir libre vendeur de travail, apportant sa marchandise partout où elle trouve un marché, sans avoir échappé au régime des corporations, avec leurs maîtrises, leurs jurandes, leurs lois d'apprentissage, etc. Le mouvement historique qui convertit les producteurs en salariés se présente donc comme leur affranchissement du servage et de la hiérarchie industrielle. De l'autre côté, ces affranchis ne deviennent vendeurs d'eux-mêmes qu'après avoir été dépouillés de tous leurs moyens de production et de toutes les garanties d'existence offertes par l'ancien ordre des choses. L'histoire de leur expropriation n'est pas matière à conjecture - elle est écrite dans les annales de l'humanité en lettres de sang et de feu indélébiles.

Quant aux capitalistes entrepreneurs, ces nouveaux potentats avaient non seulement à déplacer les maîtres des métiers, mais aussi les détenteurs féodaux des sources de la richesse. Leur avènement se présente de ce côté-là comme le résultat d'une lutte victorieuse contre le pouvoir seigneurial, avec ses prérogatives révoltantes, et contre le régime corporatif avec les entraves qu'il mettait au libre développement de la production et à la libre exploitation de l'homme par l'homme. Mais les chevaliers d'industrie n'ont

supplanté les chevaliers d'épée qu'en exploitant des événements qui n'étaient pas de leur propre fait. Ils sont arrivés par des moyens aussi vils que ceux dont se servit l'affranchi romain pour devenir le maître de son patron.

L'ensemble du développement, embrassant à la fois la genèse du salarié et celle du capitaliste, a pour point de départ la servitude des travailleurs; le progrès qu'il accomplit consiste à changer la forme de l'asservissement, à amener la métamorphose de l'exploitation féodale en exploitation capitaliste. Pour en faire comprendre la marche, il ne nous faut pas remonter trop haut. Bien que les premières ébauches de la production capitaliste aient été faites de bonne heure dans quelques villes de la Méditerranée, l'ère capitaliste ne date que du XVI<sup>e</sup> siècle. Partout où elle éclot, l'abolition du servage est depuis longtemps un fait accompli, et le régime des villes souveraines, cette gloire du moyen âge, est déjà en pleine décadence.

Dans l'histoire de l'accumulation primitive, toutes les révolutions qui servent de levier à l'avancement de la classe capitaliste en voie de formation font époque, celles, surtout qui, dépouillant de grandes masses de leurs moyens de production et d'existence traditionnels, les lancent à l'improviste sur le marché du travail. Mais la base de toute cette évolution, c'est l'expropriation des cultivateurs.

Elle ne s'est encore accomplie d'une manière radicale qu'en Angleterre : ce pays jouera donc nécessairement le premier rôle dans notre esquisse. Mais tous les autres pays de l'Europe occidentale parcourent le même mouvement, bien que selon le milieu il change de couleur locale, ou se resserre dans un cercle plus étroit, ou présente un caractère moins fortement prononcé, ou suive un ordre de succession différent<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> En Italie, où la production capitaliste s'est développée plus tôt qu'ailleurs, le féodalisme a également disparu plus tôt. Les serfs y furent donc émancipés de fait avant d'avoir eu le temps de n'assurer d'anciens droits de prescription sur les terres qu'ils possédaient. Une bonne partie de ces prolétaires, libres et légers comme l'air, affluaient aux villes, léguées pour la plupart par l'Empire romain et que les seigneurs avaient de bonne heure préférées comme lieux de séjour. Quand les grands changements survenus vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle dans le marché universel dépouillèrent l'Italie septentrionale de sa suprématie commerciale et amenèrent le déclin de ses manufactures, il se produisit un mouvement en sens contraire. Les ouvriers des villes furent en masse refoulés dans les campagnes, où dès lors la petite culture, exécutée à la façon du jardinage, prit un essor sans précédent.

### Chapitre XXVII : L'expropriation de la population campagnarde

En Angleterre le servage avait disparu de fait vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. L'immense majorité de la population<sup>3</sup> se composait alors, et plus entièrement encore au XV<sup>e</sup> siècle, de paysans libres cultivant leurs propres terres, quels que fussent les titres féodaux dont on affubla leur droit de possession. Dans les grands domaines seigneuriaux l'ancien bailli (*bailliff*), serf lui-même, avait fait place au fermier indépendant. Les salariés ruraux étaient en partie des paysans - qui, pendant le temps de loisir laissé par la culture de leurs champs, se louaient au service des grands propriétaires - en partie une classe particulière et peu nombreuse, de journaliers. Ceux-ci mêmes étaient aussi dans une certaine mesure cultivateurs de leur chef, car en sus du salaire on leur faisait concession de champs d'au moins quatre acres, avec des cottages; de plus, ils participaient, concurremment avec les paysans proprement dits, à l'usufruit des biens communaux, où ils faisaient paître leur bétail et se pourvoyaient de bois, de tourbe, etc., pour le chauffage.

Nous remarquerons en passant que le serf même était non seulement possesseur, tributaire, il est vrai, des parcelles appartenant à sa maison, mais aussi co-possesseur des biens communaux. Par exemple, quand Mirabeau publia son livre : *De la monarchie prussienne*, le servage existait encore dans la plupart des provinces prussiennes, entre autres en Silésie. Néanmoins les serfs y possédaient des biens communaux. « On n'a pas pu encore, dit-il, engager les Silésiens au partage des communes, tandis que dans la nouvelle Marche, il n'y a guère de village où ce partage ne soit exécuté avec le plus grand succès<sup>4</sup> ».

Le trait le plus caractéristique de la production féodale dans tous les pays de l'Europe occidentale, c'est le partage du sol entre le plus grand nombre possible d'hommes-liges. Il en était du seigneur féodal comme de tout autre souverain; sa puissance dépendait moins de la rondeur de sa bourse que du nombre de ses sujets, c'est-à-dire du nombre des paysans établis sur ses domaines. Le Japon, avec son organisation purement féodale de la propriété foncière et sa petite culture, offre donc, à beaucoup d'égards, une image plus fidèle du moyen âge européen que nos livres d'histoire imbus de préjugés bourgeois. Il est par trop commode d'être « libéral » aux dépens du moyen âge.

Bien que la conquête normande eût constitué toute l'Angleterre en baronnies gigantesques - dont une seule comprenait souvent plus de neuf cent seigneuries anglo-saxonnes - le sol était néanmoins parsemé de petites propriétés rurales, interrompues çà et là par de grands domaines seigneuriaux. Dès que le servage eut donc disparu et qu'au XV<sup>e</sup> siècle la prospérité des villes prit un grand essor, le peuple anglais atteignit l'état d'aisance si éloquentement dépeint par le chancelier Fortescue dans : *De Laudibus Legum Angliae*. Mais cette richesse du peuple excluait la richesse capitaliste.

<sup>3</sup> Jusque vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, plus des 4/5 du peuple anglais étaient encore agricoles. V. Macaulay : *The History of England*, Lond., 1858, vol. I, p. 413. Je cite ici Macaulay parce qu'en sa qualité de falsificateur systématique, il taille et rogne à sa fantaisie les faits de ce genre.

<sup>4</sup> Mirabeau publia son livre : *De la Monarchie prussienne*, Londres, 1778, t. II, p. 125-126.

La révolution qui allait jeter les premiers fondements du régime capitaliste eut son prélude dans le dernier tiers du XV<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVI<sup>e</sup>. Alors le licenciement des nombreuses suites seigneuriales - dont sir James Steuart dit pertinemment qu'elles « encombraient la tour et la maison » - lança à l'improviste sur le marché du travail une masse de prolétaires sans feu ni lieu. Bien que le pouvoir royal, sorti lui-même du développement bourgeois, fût, dans sa tendance à la souveraineté absolue, poussé à activer ce licenciement par des mesures violentes, il n'en fut pas la seule cause. En guerre ouverte avec la royauté et le Parlement, les grands seigneurs créèrent un prolétariat bien autrement considérable en usurpant les biens communaux des paysans et en les chassant du sol qu'ils possédaient au même titre féodal que leurs maîtres. Ce qui en Angleterre donna surtout lieu à ces actes de violence, ce fut l'épanouissement des manufactures de laine en Flandre et la hausse des prix de la laine qui en résulta. La longue guerre des Deux-Roses, ayant dévoré l'ancienne noblesse, la nouvelle, fille de son époque, regardait l'argent comme la puissance des puissances. Transformation des terres arables en pâturages, tel fut son cri de guerre.

Dans sa « *Description of England, prefixed to Holinshed's Chronicles* », Harrison raconte comment l'expropriation des paysans a désolé le pays. « Mais qu'importe à nos grands usurpateurs ! » (What care our great encroachers !) Les maisons des paysans et les cottages des travailleurs ont été violemment rasés ou condamnés à tomber en ruines. Si l'on veut comparer les anciens inventaires de chaque manoir seigneurial, on trouvera que d'innombrables maisons ont disparu avec les petits cultivateurs qui les habitaient, que le pays nourrit beaucoup moins de gens, que beaucoup de villes sont déchuës, bien que quelques-unes de nouvelle fondation prospèrent... A propos des villes et des villages détruits pour faire des parcs à moutons et où l'on ne voit plus rien debout, sauf les châteaux seigneuriaux, j'en aurais long à dire<sup>5</sup>. » Les plaintes de ces vieux chroniqueurs, toujours exagérées, dépeignent pourtant d'une manière exacte l'impression produite sur les contemporains par la révolution survenue dans l'ordre économique de la société. Que l'on compare les écrits du chancelier Fortescue avec ceux du chancelier Thomas More, et l'on se fera une idée de l'abîme qui sépare le XV<sup>e</sup> siècle du XVI<sup>e</sup>. En Angleterre la classe travailleuse, dit fort justement Thornton, fut précipitée sans transition de son âge d'or dans son âge de fer.

Ce bouleversement fit peur à la législature. Elle n'avait pas encore atteint ce haut degré de civilisation, où la richesse nationale (*Wealth of the nation*), c'est-à-dire l'enrichissement des capitalistes, l'appauvrissement et l'exploitation effrontée de la masse du peuple, passe pour l'*ultima Thule* de la sagesse d'État.

Vers cette époque [1489], dit Bacon dans son histoire d'Henri VII, les plaintes à propos de la conversion des terres arables en pacages qui n'exigent que la surveillance de quelques bergers devinrent de plus en plus nombreuses, et des fermes amodiées à vie, à

<sup>5</sup> L'édition originale des *Chroniques de Holinshed* a été publiée en 1577, en deux volumes. C'est un livre rare; l'exemplaire qui se trouve au British Museum est défectueux. Son titre est : *The firste volume of the Chronicles of England, Scoltande, and Irelande, etc. Faithfully gathered and set forth*, by Raphael Holinshed, at London, imprinted for John Harrison. Même titre pour . *The Laste volume*. La deuxième édition en trois volumes, augmentée et continuée jusqu'à 1586, fut publiée par J. Hooker, etc., en 1587.

long terme ou à l'année, dont vivaient en grande partie des yeomen, furent annexées aux terres domaniales. Il en résulta un déclin de la population, suivi de la décadence de beaucoup de villes, d'églises, d'une diminution des dîmes, etc... Les remèdes apportés à cette funeste situation témoignent d'une sagesse admirable de la part du roi et du Parlement... ils prirent des mesures contre cette usurpation dépopulatrice des terrains communaux (*depopulating inclosures*) et contre l'extension des pâturages dépopulateurs (*depopulating pastures*) qui la suivait de près.

Une loi d'Henri VII, 1489, c. 19, interdit la démolition de toute maison de paysan avec attenance d'au moins vingt acres de terre. Cette interdiction est renouvelée dans une loi de la vingt-cinquième année du règne d'Henri VIII, où il est dit entre autres que beaucoup de fermes et de grands troupeaux de bétail, surtout de moutons, s'accumulent en peu de mains, d'où il résulte que les rentes du sol s'accroissent, mais que le labourage (tillage) déchoit, que des maisons et des églises sont démolies et d'énormes masses de peuple se trouvent dans l'impossibilité de subvenir à leur entretien et à celui de leurs familles. La loi ordonne par conséquent la reconstruction des maisons de ferme démolies, fixe la proportion entre les terres à blé et les pâturages, etc. Une loi de 1533 constate que certains propriétaires possèdent 24.000 moutons, et leur impose pour limite le chiffre de 2.000, etc.<sup>6</sup>.

Les plaintes du peuple, de même que les lois promulguées depuis Henri VII, pendant cent cinquante ans, contre l'expropriation des paysans et des petits fermiers restèrent également sans effet. Dans ses *Essays, civil and moral*, sect. 20, Bacon trahit à son insu le secret de leur inefficacité. « La loi d'Henri VII, dit-il, fut profonde et admirable, en ce sens qu'elle créa des établissements agricoles et des maisons rurales d'une grandeur normale déterminée, c'est-à-dire qu'elle assura aux cultivateurs une portion de terre suffisante pour les mettre à même d'élever des sujets jouissant d'une honnête aisance et de condition non servile, et pour maintenir la charrue entre les mains des propriétaires et non de mercenaires (to keep the plough in the hands of the owners and not mere hirelings<sup>7</sup>). Ce qu'il fallait à l'ordre de production capitaliste, c'était au contraire la condition servile des masses, leur transformation en mercenaires et la conversion de leurs moyens de travail en capital.

<sup>6</sup> Dans son *Utopie*, Thomas More parle de l'étrange pays « où les moutons mangent les hommes ».

<sup>7</sup> Bacon fait très bien ressortir comment l'existence d'une paysannerie libre et aisée est la condition d'une bonne infanterie : « Il était, dit-il, d'une merveilleuse importance pour la puissance et la force virile du royaume d'avoir des fermes assez considérables pour entretenir dans l'aisance des hommes solides et habiles, et pour fixer une grande partie du sol dans la possession de la yeomanry ou de gens d'une condition intermédiaire entre les nobles et les cottagers et valets de ferme... C'est en effet l'opinion générale des hommes de guerre les plus compétents... que la force principale d'une armée réside dans l'infanterie ou gens de pied. Mais, pour former une bonne infanterie, il faut des gens qui n'aient pas été élevée dans une condition servile ou nécessiteuse, mais dans la liberté et une certaine aisance. Si donc un État brille surtout par ses gentilshommes et beaux messieurs, tandis que les cultivateurs et laboureurs restent simples journaliers et valets de ferme, où bien cottagers, c'est-à-dire mendiants domiciliés, il sera possible d'avoir une bonne cavalerie, mais jamais des corps de fantassins solides... C'est ce que l'on voit en France et en Italie et dans d'autres pays, où il n'y a en réalité que des nobles et des paysans misérables... à tel point que ces pays sont forcés d'employer pour leurs bataillons d'infanterie des bandes de mercenaires suisses et autres. De là vient qu'ils ont beaucoup d'habitants et peu de soldats. » (*The Reign of Henry VII*, etc. *Verbatim Reprint from Kennet's England*, éd. 1719, Lond., 1870, p. 308.)

Dans cette époque de transition, la législation, chercha aussi à maintenir les quatre acres de terre auprès du cottage du salarié agricole, et lui interdit de prendre de sous-locataires. En 1627, sous Jacques I<sup>er</sup>, Roger Crocker de Frontmill est condamné pour avoir bâti un cottage sur le domaine seigneurial de ce nom sans y avoir annexé quatre acres de terre à perpétuité; en 1638, sous Charles I<sup>er</sup>, on nomme une commission royale pour faire exécuter les anciennes lois, notamment celles sur les quatre acres. Cromwell aussi, interdit de bâtir près de Londres, à quatre milles à la ronde, aucune maison qui ne fût dotée d'un champ de quatre acres au moins. Enfin, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, on se plaint encore dès qu'il n'y a pas un ou deux acres de terre adjoints au cottage de l'ouvrier agricole. Aujourd'hui ce dernier se trouve fort heureux quand il a un petit jardin ou qu'il trouve à louer, à une distance considérable, un champ de quelques mètres carrés. « Landlords et fermiers, dit le Dr Hunter, se prêtent main-forte. Quelques acres ajoutés à son cottage rendraient le travailleur trop indépendant.<sup>8</sup> »

La Réforme, et la spoliation des biens d'église qui en fut la suite, vint donner une nouvelle et terrible impulsion à l'expropriation violente du peuple au XVI<sup>e</sup> siècle. L'Église catholique était à cette époque propriétaire féodale de la plus grande partie du sol anglais. La suppression des cloîtres, etc., en jeta les habitants dans le prolétariat. Les biens mêmes du clergé tombèrent entre les griffes des favoris royaux ou furent vendus à vil prix à des citadins, à des fermiers spéculateurs, qui commencèrent par chasser en masse les vieux tenanciers héréditaires. Le droit de propriété des pauvres gens sur une partie des dîmes ecclésiastiques fut tacitement confisqué<sup>9</sup>. « *Pauper ubique jacet*<sup>10</sup> » s'écriait la reine Élisabeth après avoir fait le tour de l'Angleterre. Dans la quarante-troisième année de son règne, on se voit enfin forcé de reconnaître le paupérisme comme institution nationale et d'établir la taxe des pauvres. Les auteurs de cette loi eurent honte d'en déclarer les motifs, et la publièrent sans aucun préambule, contre l'usage traditionnel<sup>11</sup>. Sous Charles I<sup>er</sup>, le Parlement la déclara perpétuelle, et elle ne fut modifiée qu'en 1834. Alors, de ce qui leur avait été originellement accordé comme indemnité de l'expropriation subie, on fit aux pauvres un châtement.

Le protestantisme est essentiellement une religion bourgeoise. Pour en faire ressortir l'« esprit » un seul exemple suffira. C'était encore au temps d'Élisabeth : quelques propriétaires fonciers et quelques riches fermiers de l'Angleterre méridionale se réunirent en conciliabule pour approfondir la loi sur les pauvres récemment promulguée. Puis ils résumèrent le résultat de leurs études communes dans un écrit, contenant dix questions raisonnées, qu'ils soumirent ensuite à l'avis d'un célèbre jurisconsulte d'alors, le sergent Snigge, élevé au rang de juge sous le règne de Jacques I<sup>er</sup>. En voici un extrait :

<sup>8</sup> Dr Hunter, *Public Health*, 7th Report, London 1865, p. 134. « La quantité de terrain assignée (par les anciennes lois) serait aujourd'hui jugée trop grande pour des travailleurs, et tendant plutôt à les convertir en petits fermiers. » (George Roberts : *The social History of the People of the Southern Counties of England in past Centuries*. Lond., 1856, p. 184, 185.)

<sup>9</sup> « Le droit du pauvre à avoir sa part des dîmes est établi par la teneur des anciens statuts. » (Tuckett, l. c., vol. II, p. 804, 805.)

<sup>10</sup> Il y a partout des pauvres. (N. R.)

<sup>11</sup> William Cobbet : *A History of the protestant reformation*. §. 471.

« *Neuvième question* : Quelques-uns des riches fermiers de la paroisse ont projeté un plan fort sage au moyen duquel on peut éviter toute espèce de trouble dans l'exécution de la loi. Ils proposent de faire bâtir dans la paroisse une prison. Tout pauvre qui ne voudra pas s'y laisser enfermer se verra refuser l'assistance. On fera ensuite savoir dans les environs que, si quelque individu désire louer les pauvres de cette paroisse, il aura à remettre, à un terme fixé d'avance, des propositions cachetées indiquant le plus bas prix auquel il voudra nous en débarrasser. Les auteurs de ce plan supposent qu'il y a dans les comtés voisins des gens qui n'ont aucune envie de travailler, et qui sont sans fortune ou sans crédit pour se procurer soit ferme, soit vaisseau, afin de pouvoir vivre sans travail (*so as to live without labour*). Ces gens-là seraient tout disposés à faire à la paroisse des propositions très avantageuses. Si çà et là des pauvres venaient à mourir sous la garde du contractant, la faute en retomberait sur lui, la paroisse ayant rempli à l'égard de ces pauvres tous ses devoirs. Nous craignons pourtant que la loi dont il s'agit ne permette pas des mesures de prudence (*prudential measures*) de ce genre. Mais il vous faut savoir que le reste des *freeholders* (francs tenanciers) de ce comté et des comtés voisins se joindra à nous pour engager leurs représentants à la Chambre des Communes à proposer une loi qui permette d'emprisonner les pauvres et de les contraindre au travail, afin que tout individu qui se refuse à l'emprisonnement perde son droit à l'assistance.. Ceci, nous l'espérons, va empêcher les misérables d'avoir besoin d'être assistés (*will prevent persons in distress from wanting relief*)<sup>12</sup>. »

Cependant ces conséquences immédiates de la Réforme n'en furent pas les plus importantes. La propriété ecclésiastique faisait à l'ordre traditionnel de la propriété foncière comme un boulevard sacré. La première emportée d'assaut, la seconde n'était plus tenable<sup>13</sup>.

Dans les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, la *yeomanry*, classe de paysans indépendants, la *proud peasantry* de Shakespeare, dépassait encore en nombre l'état des fermiers. C'est elle qui avait constitué la force principale de la République anglaise. Ses rancœurs et ses habitudes formaient, de l'aveu même de Macaulay, le contraste le plus frappant avec celles des hobereaux contemporains, Nemrods grotesques, grossiers,

<sup>12</sup> R. Blakey : *The History of political literature from the earliest times*; Lond., 1855, vol. II, p. 84, 85. - En Écosse, l'abolition du servage a eu lieu quelques siècles plus tard qu'en Angleterre. Encore en 1698, Fletcher de Salhoun fit à la Chambre des Communes d'Écosse cette déclaration : « On estime qu'en Écosse le nombre des mendiants n'est pas au-dessous de deux cent mille. Le seul remède que moi, républicain par principe, je connaisse à cette situation, c'est de rétablir l'ancienne condition du servage et de faire autant d'esclaves de tous ceux qui sont incapables de pourvoir à leur subsistance. » De même Eden, I. c., vol. I, ch. I : « Le paupérisme date du jour où l'ouvrier agricole a été libre... Les manufactures et le commerce, voilà les vrais parents qui ont engendré notre paupérisme national. » Eden, de même que notre Écossais républicain par principe, se trompe sur ce seul point : ce n'est pas l'abolition du servage, mais l'abolition du droit au sol, qu'il accordait aux cultivateurs, qui en a fait des prolétaires, et en dernier lieu des *paupers*. - En France, où l'expropriation s'est accomplie d'une autre manière, l'ordonnance de Moulins en 1571 et l'édit de 1656 correspondent aux lois des pauvres de l'Angleterre.

<sup>13</sup> Il n'est pas jusqu'à M. Rogers, ancien professeur d'économie politique à l'Université d'Oxford, siège de l'orthodoxie protestante, qui ne relève dans la préface de son *Histoire de l'agriculture* le fait que le paupérisme anglais provient de la Réforme.

ivrognes, et de leurs valets, les curés de village, épouseurs empressés des « servantes favorites » de la gentilhommerie campagnarde. Vers 1750 la *yeomanry* avait disparu<sup>14</sup>.

Laissant de côté les influences purement économiques qui préparaient l'expropriation des cultivateurs, nous ne nous occupons ici que des leviers appliqués pour en précipiter violemment la marche.

Sous la restauration des Stuart, les propriétaires fonciers vinrent à bout de commettre légalement une usurpation, accomplie ensuite sur le continent sans le moindre détour parlementaire. Ils abolirent la constitution féodale du sol, c'est-à-dire qu'ils le déchargèrent des servitudes qui le grevaient, en dédommageant l'État par des impôts à lever sur les paysans et le reste du peuple, revendiquèrent à titre de propriété privée, dans le sens moderne, des biens possédés en vertu des titres féodaux, et couronnèrent l'œuvre en octroyant aux travailleurs ruraux ces lois sur le domicile légal (*laws of settlement*) qui faisaient d'eux une appartenance de la paroisse, tout comme le fameux édit du Tartare, Boris Godounov, avait fait des paysans russes une appartenance de la glèbe.

La glorieuse révolution (*glorious revolution*) amena au pouvoir avec Guillaume III, prince d'Orange<sup>15</sup>, faiseurs d'argent, nobles terriens et capitalistes roturiers. Ils inaugurèrent l'ère nouvelle par un gaspillage vraiment colossal du trésor public. Les domaines de l'État que l'on n'avait pillés jusque-là qu'avec modestie, dans des limites conformes aux bienséances, furent alors extorqués de vive force au roi parvenu comme pots-de-vin dus à ses anciens complices, ou vendus à des prix dérisoires, ou enfin, sans formalité aucune, simplement annexés à des propriétés privées<sup>16</sup>. Tout cela à découvert, bruyamment, effrontément, au mépris même des semblants de légalité. Cette appropriation frauduleuse du domaine public et le pillage des biens ecclésiastiques, voilà si l'on excepte ceux que la révolution républicaine jeta dans la circulation, la base sur laquelle repose la puissance domaniale de l'oligarchie anglaise actuelle<sup>17</sup>. Les bourgeois capitalistes favorisèrent l'opération dans le but de faire de la terre un article de commerce, d'augmenter leur approvisionnement de prolétaires campagnards, d'étendre le champ de la grande agriculture, etc. Du reste, la nouvelle aristocratie foncière était

<sup>14</sup> *A letter to sir T. C. Banbury, Bt : On the High Price of Provisions, by a Suffolk gentleman*, Ipswich, 1795, p. 4. L'avocat fanatique du système des grandes fermes, l'auteur de *Inquiry into the Connection of large farms, etc.*, Lond., 1773, dit lui-même, p. 133 : « Je suis profondément affligé de la disparition de notre *yeomanry*, de cette classe d'hommes qui a en réalité maintenu l'indépendance de notre nation; je suis attristé de voir leurs terres à présent entre les mains de lords monopoleurs et de petits fermiers, tenant leurs baux à de telles conditions qu'ils ne sont guère mieux que des vassaux toujours prêts à se rendre à première sommation dès qu'il y a quelque mal à faire. »

<sup>15</sup> De la morale privée de ce héros bourgeois on peut juger par l'extrait suivant : « Les grandes concessions de terres faites en Irlande à lady Orknev en 1695 sont une marque publique de l'affection du roi et de l'influence de la dame... Les bons et loyaux services de Lady Orkney paraissent avoir été *foeda laborum ministeria*. » Voy. la *Loane manuscript collection*, au British Museum, n° 4224; le manuscrit est intitulé : *The character and behaviour of king William Sunderland, etc., as represented in original Letters to the Duke of Shrewsbury, from Somers Halilax, Oxford, secretary Vernon*, etc. Il est plein de faits curieux.

<sup>16</sup> « L'aliénation illégale des biens de la couronne, soit par vente, soit par donation, forme un chapitre scandaleux de l'histoire anglaise... une fraude gigantesque commise sur la nation (*gigantic fraud on the nation*). » (F. W. NEWMAN : *Lectures on political econ.*, Lond., 1851, p. 129, 130.)

<sup>17</sup> Qu'on lise, par exemple, le pamphlet d'Edmond Burke sur la maison ducale de Bedford, dont le rejeton est lord John Russel : *The tomtil of liberalism*.

l'alliée naturelle de la nouvelle bureaucratie, de la haute finance fraîche éclos et des gros manufacturiers, alors fauteurs du système protectionniste. La bourgeoisie anglaise agissait conformément à ses intérêts, tout comme le fit la bourgeoisie suédoise en se ralliant au contraire aux paysans, afin d'aider les rois à ressaisir par des mesures terroristes les terres de la couronne escamotées par l'aristocratie.

La propriété communale, tout à fait distincte de la propriété publique dont nous venons de parler, était une vieille institution germanique restée en vigueur au milieu de la société féodale. On a vu que les empiètements violents sur les communes, presque toujours suivis de la conversion des terres arables en pâturages, commencèrent au dernier tiers du XV<sup>e</sup> siècle et se prolongèrent au delà du XVI<sup>e</sup>. Mais ces actes de rapine ne constituaient alors que des attentats individuels combattus, vainement, il est vrai, pendant cent cinquante ans par la législature. Mais au XVIII<sup>e</sup> siècle - voyez le progrès ! - la loi même devint l'instrument de spoliation, ce qui d'ailleurs n'empêcha pas les grands fermiers d'avoir aussi recours à de petites pratiques particulières et, pour ainsi dire extra-légales<sup>18</sup>.

La forme parlementaire du vol commis sur les communes est celle de « lois sur la clôture des terres communales » (*Bills for inclosures of commons*). Ce sont en réalité des décrets au moyen desquels les propriétaires fonciers se font eux-mêmes cadeau des biens communaux, des décrets d'expropriation du peuple. Dans un plaidoyer d'avocat retors, sir F. M. Eden cherche à présenter la propriété communale comme propriété privée, bien qu'indivise encore, les landlords modernes ayant pris la place de leurs prédécesseurs, les seigneurs féodaux, mais il se réfute lui-même en demandant que le Parlement vote un statut général sanctionnant une fois pour toutes l'enclos des communaux. Et, non content d'avoir ainsi avoué qu'il faudrait un coup d'État parlementaire pour légaliser le transfert des biens communaux aux landlords, il consomme sa déroute en insistant, par acquit de conscience, sur l'indemnité due aux pauvres cultivateurs<sup>19</sup>. S'il n'y avait pas d'expropriés, il n'y avait évidemment personne à indemniser.

En même temps que la classe indépendante des yeomen était supplantée par celle des *tenants at will*, des petits fermiers dont le bail peut être résilié chaque année, race timide, servile, à la merci du bon plaisir seigneurial, - le vol systématique des terres communales, joint au pillage des domaines de l'État, contribuait à enfler les grandes fermes appelées au XVIII<sup>e</sup> siècle « fermes à capital<sup>20</sup> » ou « fermes de marchands<sup>21</sup> », et à transformer la population des campagnes en prolétariat « disponible » pour l'industrie.

<sup>18</sup> « Les fermiers défendirent aux cottagers de nourrir, en dehors d'eux-mêmes, aucune créature vivante, bétail, volaille, etc., sous le prétexte que s'ils avaient du bétail ou de la volaille, ils voleraient dans les granges du fermier de quoi les nourrir. Si vous voulez que les cottagers restent laborieux, dirent-ils, maintenez-les dans la pauvreté. Le fait réel, c'est que les fermiers s'arrogent ainsi tout droit sur les terrains communaux et en font ce que bon leur semble. » (*A Political Enquiry into the consequences of enclosing waste Lands*, Lond., 1785, p. 75.)

<sup>19</sup> Eden, I. c., *Préface*. - Les lois sur la clôture des communaux ne se font qu'en détail de sorte que sur la pétition de certains landlords, la Chambre des Communes vote un bill sanctionnant la clôture en tel endroit.

<sup>20</sup> Capital-farms. (*Two Letters on the Flour Trade and the Dearness of Corn, by a Person in business*. Londres, 1767, p. 19, 20.)

<sup>21</sup> Merchant-farms. (*An Inquiry into the present High Prices of Provisions*, Lond., 1767, p. 11, nota.) Cet excellent écrit a pour auteur le Rév. Nathaniel Forster.

Cependant, le XVIII<sup>e</sup> siècle ne comprit pas aussi bien que le XIX<sup>e</sup> l'identité de ces deux termes : richesse de la nation, pauvreté du peuple. De là la polémique virulente sur l'enclos des communes que l'on rencontre dans la littérature économique de cette époque. Des matériaux immenses qu'elle nous a laissés sur ce sujet, il suffit d'extraire quelques passages qui feront fortement ressortir la situation d'alors.

Dans un grand nombre de paroisses du Hertfordshire, écrit une plume indignée, vingt-quatre fermes renfermant chacune en moyenne de 50 à 150 acres ont été réunies en trois<sup>22</sup>. Dans le Northamptonshire et le Lincolnshire il a été procédé en grand à la clôture des terrains communaux; et la plupart des nouvelles seigneuries issues de cette opération ont été converties en pâturages, si bien que là où on labourait 1.500 acres de terre, on n'en laboure plus que 50... Des ruines de maisons, de granges, d'étables, etc., voilà les seules traces laissées par les anciens habitants. En maint endroit, (les centaines de demeures et de familles... ont été réduites à huit ou dix... Dans la plupart des paroisses où les clôtures ne datent que des quinze ou vingt dernières années, il n'y a qu'un petit nombre de propriétaires, comparé à celui qui cultivait le sol alors que les champs étaient ouverts. Il n'est pas rare de voir quatre ou cinq riches éleveurs de bétail usurper des domaines, naguère enclos, qui se trouvaient auparavant entre les mains de vingt ou trente fermiers et d'un grand nombre de petits propriétaires et de manants. Tous ces derniers et leurs familles sont expulsés de leurs possessions avec nombre d'autres familles qu'ils occupaient et entretenaient<sup>23</sup>. » Ce n'est pas seulement les terres en friche, mais souvent même celles qu'on avait cultivées, soit en commun, soit en payant une certaine redevance à la commune, que les propriétaires limitrophes s'annexèrent sous prétexte d'*enclosure*. Je parle ici de la clôture de terrains et de champs déjà cultivés. Les écrivains mêmes qui soutiennent les clôtures conviennent que, dans ce cas, elles réduisent la culture, font hausser le prix des subsistances et amènent la dépopulation... Et, lors même qu'il ne s'agit que de terres incultes, l'opération telle qu'elle se pratique aujourd'hui enlève au pauvre une partie de ses moyens de subsistance et active le développement de fermes qui sont déjà trop grandes<sup>24</sup>. » Quand le sol, dit le Dr Price, tombe dans les mains d'un petit nombre de grands fermiers, les petits fermiers [qu'il a, en un autre endroit, désignés comme autant de *petits propriétaires et tenanciers vivant eux et leurs familles du produit de la terre qu'ils cultivent, des moutons, de la volaille, des porcs, etc. qu'ils envoient paître sur les communaux*] - les petits fermiers seront transformés en autant de gens forcés de gagner leur subsistance en travaillant pour autrui et d'aller acheter au marché ce qui leur est nécessaire. Il se fera plus de travail peut-être, parce qu'il y aura plus de contrainte... Les villes et les manufactures grandiront, parce que l'on y chassera plus de gens en quête d'occupation. C'est en ce sens que la concentration des fermes opère spontanément et

<sup>22</sup> Thomas Wright : *A short address to the public on the monopoly of large farms*, 1779, p. 2, 3.

<sup>23</sup> Rev. Addington : *Inquiry into the Reasons for and against enclosing open fields*; Lond. 1772, p. 37-43, passim

<sup>24</sup> Dr R. Price, I. c., 60 id, London 1805, t. II, p. 155. Qu'on lise Forster, Addington, Kent, Price et James Anderson, et que l'on compare le misérable bavardage du sycophante Mac Culloch dans son catalogue : *The Litterature of Political Economy*, Lond., 1845.

qu'elle a opéré depuis nombre d'années dans ce royaume<sup>25</sup>. En somme, et c'est ainsi qu'il résume l'effet général des enclos, la situation des classes inférieures du peuple a empiré sous tous les rapports : les petits propriétaires et fermiers ont été réduits à l'état de journaliers et de mercenaires, et en même temps il est devenu plus difficile de gagner sa vie dans cette condition<sup>26</sup>. » Par le fait, l'usurpation des communaux et la révolution agricole dont elle fut suivie se firent sentir si durement chez les travailleurs des campagnes que, d'après Eden lui-même, de 1765 à 1780, leur salaire commença à tomber au-dessous du minimum et dut être complété au moyen de secours officiels. « Leur salaire ne suffisait plus, dit-il, aux premiers besoins de la vie. »

Écoutons encore un instant un apologiste des *inclosures*, adversaire du docteur Price : on aurait absolument tort de conclure que le pays se dépeuple parce qu'on ne voit plus dans les campagnes tant de gens perdre leur temps et leur peine. S'il y en a moins dans les champs, il y en a davantage dans les villes... Si, après la conversion des petits paysans en journaliers obligés de travailler pour autrui, il se fait plus de travail, n'est-ce pas là un avantage que la nation [dont les susdits « convertis » naturellement ne font pas partie] ne peut que désirer ? Le produit sera plus considérable, si l'on emploie dans une seule ferme leur travail combiné : il se formera ainsi un excédent de produit pour les manufactures, et celles-ci, vraies mines d'or de notre pays, s'accroîtront proportionnellement à la quantité de grains fournie<sup>27</sup>.

Quant à la sérénité d'esprit, au stoïcisme imperturbable, avec lesquels l'économiste envisage la profanation la plus éhontée du « droit sacré de la propriété », et les attentats les plus scandaleux contre les personnes, dès qu'ils aident à établir le mode de production capitaliste, on en peut juger par l'exemple de Sir F.M. Eden, tory et philanthrope. Les actes de rapine, les atrocités, les souffrances qui, depuis le dernier tiers du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>, forment le cortège de l'expropriation violente des cultivateurs, le conduisent tout simplement à cette conclusion réconfortante : « Il fallait établir une juste proportion (*due proportion*) entre les terres de labour et les terres de pacage. Pendant tout le XIV<sup>e</sup> siècle et la grande partie du XV<sup>e</sup>, il y avait encore deux, trois

<sup>25</sup> L. c., p. 147.

<sup>26</sup> L. c., p. 159. On se rappelle les conflits de l'ancienne Rome. « Les riches s'étaient emparés de la plus grande partie des terres indivises. Les circonstances d'alors leur inspirèrent la confiance qu'on ne les leur reprendrait plus, et ils s'approprièrent les parcelles voisines appartenant aux pauvres, partie en les achetant avec acquiescement de ceux-ci, partie par voies de fait, en sorte qu'au lieu de champs isolée, ils n'eurent plus à faire cultiver que de vastes domaines. A la culture et à l'élevage du bétail, ils employèrent des esclaves, parce que les hommes libres pouvaient en cas de guerre être enlevés au travail par la conscription. La possession d'esclaves leur était d'autant plus profitable que ceux-ci, grâce à l'immunité du service militaire, étaient à même de se multiplier tranquillement et qu'ils faisaient en effet une masse d'enfants. C'est ainsi que les puissants attirèrent à eux toute la richesse, et tout le pays fourmilla d'esclaves. Les Italiens, au contraire, devinrent de jour en jour moins nombreux, décimée qu'ils étaient par la pauvreté, les impôts et le service militaire. Et même lorsque arrivaient des temps de paix, ils se trouvaient condamnés à une inactivité complète, parce que les riches étaient en possession du sol et employaient à l'agriculture des esclaves au lieu d'hommes libres. » (Appien : *la Guerres civiles romaines*, I, 7.) Ce passage se rapporte à l'époque qui précède la loi licinienne. Le service militaire, qui a tant accéléré la ruine du plébéien romain, fut aussi le moyen principal dont se servit Charlemagne pour réduire à la condition de serfs les paysans libres d'Allemagne.

<sup>27</sup> *An Inquiry into the Connection between the present Prices of Provisions and the size of Farms*, p. 124, 129. Un écrivain contemporain constate les mêmes faits, mais avec une tendance opposée : « Des travailleurs sont chassés de leurs cottages et forcés d'aller chercher de l'emploi dans les villes, mais alors on obtient un plus fort produit net, et par là même le capital est augmenté. » (*The Perils of the Nation*, 2<sup>e</sup> éd. Lond., 1843, p. 14.)

et même quatre acres de terre arable contre un acre de pacage. Vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, cette proportion vint à changer : il y eut d'abord trois acres de pacage sur deux de sol cultivé, puis deux de celui-là sur un seul de celui-ci, jusqu'à ce qu'on arrivât enfin à la juste proportion de trois acres de terres de pacage sur un seul acre arable. »

Au XIX<sup>e</sup> siècle, on a perdu jusqu'au souvenir du lien intime qui rattachait le cultivateur au sol communal : le peuple des campagnes a-t-il, par exemple, jamais obtenu un liard d'indemnité pour les 3.511.770 acres qu'on lui a arrachés de 1801 à 1831 et que les landlords se sont donnés les uns aux autres par des bills de clôture ?

Le dernier procédé d'une portée historique qu'on emploie pour exproprier les cultivateurs s'appelle *clearing of estates*, littéralement : « éclaircissement de biens-fonds ». En français on dit « éclaircir une forêt », mais « éclaircir des biens-fonds », dans le sens anglais, ne signifie pas une opération technique d'agronomie; c'est l'ensemble des actes de violence au moyen desquels on se débarrasse et des cultivateurs et de leurs demeures, quand elles se trouvent sur des biens-fonds destinés à passer au régime de la grande culture ou à l'état de pâturage. C'est bien à cela que toutes les méthodes d'expropriation considérées jusqu'ici ont abouti en dernier lieu, et maintenant en Angleterre, là où il n'y a plus de paysans à supprimer, on fait raser, comme nous l'avons vu plus haut, jusqu'aux cottages des salariés agricoles dont la présence déparerait le sol qu'ils cultivent. Mais le « clearing of estates », que nous allons aborder, a pour théâtre propre la contrée de prédilection des romanciers modernes, les Highlands d'Écosse.

Là l'opération se distingue par son caractère systématique, par la grandeur de l'échelle sur laquelle elle s'exécute - en Irlande souvent un landlord fit raser plusieurs villages d'un seul coup; mais dans la haute Écosse, il s'agit de superficies aussi étendues que, plus d'une principauté allemande - et par la forme particulière de la propriété escamotée.

Le peuple des Highlands se composait de clans dont chacun possédait en propre le sol sur lequel il s'était établi. Le représentant du clan, son chef ou « grand homme », n'était que le propriétaire titulaire de ce sol, de même que la reine d'Angleterre est propriétaire titulaire du sol national. Lorsque le gouvernement anglais parvint à supprimer définitivement les guerres intestines de ces grands hommes et leurs incursions continuelles dans les plaines limitrophes de la basse Écosse, ils n'abandonnèrent point leur ancien métier de brigand; ils n'en changèrent que la forme. De leur propre autorité ils convertirent leur droit de propriété titulaire en droit de propriété privée, et, ayant trouvé que les gens du clan dont ils n'avaient plus à répandre le sang faisaient obstacle à leurs projets d'enrichissement, ils résolurent de les chasser de vive force. « Un roi d'Angleterre eût pu tout aussi bien prétendre avoir le droit de chasser ses sujets dans la mer », dit le professeur Newman<sup>28</sup>.

On peut suivre les premières phases de cette révolution, qui commence après la dernière levée de boucliers du prétendant, dans les ouvrages de James Anderson<sup>29</sup> et de James Stuart. Celui-ci nous informe qu'à son époque, au dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, la

<sup>28</sup> F. W. Newman, *Lectures on polit. Economy*. London, 1851, p. 132.

<sup>29</sup> James Anderson : *Observations on the means of exciting a spirit of national Industry, etc.*, Edimburgh, 1777.

haute Écosse présentait encore en raccourci un tableau de l'Europe d'il y a quatre cents ans. « La rente [il appelle ainsi à tort le tribut payé au chef de clan] de ces terres est très petite par rapport à leur étendue, mais, si vous la considérez relativement au nombre des bouches que nourrit la ferme, vous trouverez qu'une terre dans les montagnes d'Écosse nourrit peut-être deux fois plus de monde qu'une terre de même valeur dans une province fertile. Il en est de certaines terres comme de certains couvents de moines mendiants : plus il y a de bouches à nourrir, mieux ils vivent<sup>30</sup>. »

Lorsque l'on commença, au dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, à chasser les Gaëls, on leur interdit en même temps l'émigration à l'étranger, afin de les forcer ainsi à affluer à Glasgow et autres villes manufacturières<sup>31</sup>.

Dans ses Observations sur la « Richesse des nations » d'Adam Smith, publiées en 1814, David Buchanan nous donne une idée des progrès faits par le « clearing of estates. » Dans les Highlands, dit-il, le propriétaire foncier, sans égards pour les tenanciers héréditaires (il applique erronément ce mot aux gens du clan qui en possédaient conjointement le sol), offre la terre au plus fort enchérisseur, lequel, s'il est améliorateur (improver), n'a rien de plus pressé que d'introduire un système nouveau. Le sol, parsemé antérieurement de petits paysans, était très peuplé par rapport à son rendement. Le nouveau système de culture perfectionnée et de rentes grossissantes fait obtenir le plus grand produit net avec le moins de frais possible, et dans ce but en se débarrasse des colons devenus désormais inutiles... Rejetés ainsi du sol natal, ceux-ci vont chercher leur subsistance dans les villes manufacturières, etc<sup>32</sup>. »

George Ensor dit dans un livre publié en 1818 : les grands d'Écosse ont exproprié des familles comme ils feraient sarcler de mauvaises herbes; ils ont traité des villages et leurs habitants comme les Indiens ivres de vengeance traitent les bêtes féroces et leurs tanières. Un homme est vendu pour une toison de brebis, pour un gigot de mouton et pour moins encore... Lors de l'invasion de la Chine septentrionale, le grand conseil des Mongols discuta s'il ne fallait pas extirper du pays tous les habitants et le convertir en un vaste pâturage. Nombre de landlords écossais ont mis ce dessein à exécution dans leur propre pays, contre leurs propres compatriotes<sup>33</sup>. »

Mais à tout seigneur tout honneur. L'initiative la plus mongolique revient à la duchesse de Sutherland. Cette femme, dressée de bonne main, avait à peine pris les rênes de l'administration qu'elle résolut d'avoir recours aux grands moyens et de convertir en pâturage tout le comté, dont la population, grâce à des expériences analogues, mais faites sur une plus petite échelle, se trouvait déjà réduite au chiffre de quinze mille. De 1814 à 1820, ces quinze mille individus, formant environ trois mille familles, furent systématiquement expulsés. Leurs villages furent détruits et brûlés, leurs champs convertis en pâturages. Des soldats anglais, commandés pour prêter main-forte, en

<sup>30</sup> L. c., t. I, ch. XVI.

<sup>31</sup> En 1860, des gens violemment expropriés furent transportés au Canada sous de fausses promesses. Quelques-uns s'enfuirent dans les montagnes et dans les îles voisines. Poursuivis par des agents de police, ils en vinrent aux mains avec eux et finirent par leur échapper.

<sup>32</sup> David Buchanan : *Observations on, etc., A. Smith's Wealth of Nations*, Edimb., 1814, t. IV, p. 144.

<sup>33</sup> George Ensor : *An Inquiry concerning the Population of Nations*, Lond., 1818, p. 215, 216.

vinrent aux prises avec les indigènes. Une vieille femme qui refusait d'abandonner sa hutte périt dans les flammes. C'est ainsi que la noble dame accapara 794.000 acres de terres qui appartenaient au clan de temps immémorial.

Une partie des dépossédés fut absolument chassée; à l'autre on assigna environ 6.000 acres sur le bord de la mer, terres jusque-là incultes et n'ayant jamais rapporté un denier. Madame la duchesse poussa la grandeur d'âme jusqu'à les affermer, à une rente moyenne de 2 sh. 6 d. par acre, aux membres du clan qui avait depuis des siècles versé son sang au service des Sutherland. Le terrain ainsi conquis, elle le partagea en vingt-neuf grosses fermes à moutons, établissant sur chacune une seule famille composée presque toujours de valets de ferme anglais. En 1825, les quinze mille proscrits avaient déjà fait place à 131.000 moutons. Ceux qu'on avait jetés sur le rivage de la mer s'adonnèrent à la pêche et devinrent, d'après l'expression d'un écrivain anglais, de vrais amphibiens, vivant à demi sur terre, à demi sur eau, mais avec tout cela, ne vivant qu'à moitié<sup>34</sup>.

Mais il était écrit que les braves Gaëls auraient à expier plus sévèrement encore leur idolâtrie romantique et montagnarde pour les « grands hommes de clan ». L'odeur de leur poisson vint chatouiller les narines de ces grands hommes, qui y flairèrent des profits à réaliser et ne tardèrent pas à affermer le rivage aux gros mareyeurs de Londres. Les Gaëls furent une seconde fois chassés<sup>35</sup>.

Enfin une dernière métamorphose s'accomplit. Une portion des terres converties en pâturages va être reconvertie en réserves de chasse.

On sait que l'Angleterre n'a plus de forêts sérieuses. Le gibier élevé dans les parcs des grands n'est qu'une sorte de bétail domestique et constitutionnel, gras comme les aldermen de Londres. L'Écosse est donc forcément le dernier asile de la noble passion de la chasse.

« Dans les Highlands », dit Robert Somers, en 1848, « on a beaucoup étendu les forêts réservées aux fauves (*deer forests*)<sup>36</sup>. Ici, du côté de Gaick, vous avez la nouvelle forêt de Glenfeshie, et là, de l'autre côté, la nouvelle forêt d'Ardverikie. Sur la même ligne, vous rencontrez le Black-Mount, immense désert de création nouvelle. De l'Est à l'Ouest, depuis les environs d'Aberdeen jusqu'aux rochers d'Oban, il y a maintenant une longue file de forêts, tandis que dans d'autres parties des Highlands se trouvent les forêts

<sup>34</sup> Lorsque Mme Beecher Stowe, l'auteur de *la Case de l'oncle Tom*, fut reçue à Londres avec une véritable magnificence par l'actuelle duchesse de Sutherland, heureuse de cette occasion d'exhaler sa haine contre la République américaine et d'étaler son amour pour les esclaves noirs, - amour qu'elle savait prudemment suspendre plus tard, au temps de la guerre du Sud, quand tout cœur de noble battait en Angleterre pour les esclavagistes, je pris la liberté de raconter dans la *New-York Tribune* [Edition du 9 février 1853. Article intitulé : *The Duchess of Sutherland and Slavery*. (N. R.)] l'histoire des esclaves sutherlandais. Cette esquisse (Carey l'a partiellement reproduite dans son *Slave Trade, Domestic and Foreign*... Philadelphie, 1853, p. 202, 203) fut réimprimée par un journal écossais. De là une polémique agréable entre celui-ci et les sycophantes des Sutherland.

<sup>35</sup> On trouve des détails intéressants sur ce commerce de poissons dans le *Portfolio* de M. David Urquhart, *New Series*. - Nassau W. Senior, dans son ouvrage posthume déjà cité, signale l'exécution des Gaëls dans le Sutherlandshire comme un des clearings les plus bienfaisants que l'on ait vu de mémoire d'homme.

<sup>36</sup> Il faut remarquer que les « deer forests » de la haute Écosse ne contiennent pas d'arbres. Après avoir éloigné les moutons des montagnes, on y pousse les daims et les cerfs, et l'on nomme cela une « deer forest ». Ainsi pas même de culture forestière !

*Deer forests* : mot à mot : forêts de cerfs. En d'autres termes . forêts réservées à la chasse. (N. R.)



nouvelles de Loch Archaig, de Glengarry, de Glenmoriston, etc. La conversion de leurs champs en pâturages... a chassé les Gaëls vers des terres moins fertiles; maintenant que le gibier fauve commence à remplacer le mouton, leur misère devient plus écrasante... Ce genre de forêts improvisées et le peuple ne peuvent point exister côte à côte; il faut que l'un des deux cède la place à l'autre. Qu'on laisse croître le chiffre et l'étendue des réserves de chasse dans le prochain quart de siècle comme cela s'est fait dans le dernier, et l'on ne trouvera plus un seul Gaël sur sa terre natale. D'un côté cette dévastation artificielle des Highlands est une affaire de mode qui flatte l'orgueil aristocratique des landlords et leur passion pour la chasse, mais de l'autre, ils se livrent au commerce du gibier dans un but exclusivement mercantile. Il n'y a pas de doute que souvent un espace de pays montagneux rapporte bien moins comme pacage que comme réserve de chasse... L'amateur à la recherche d'une chasse ne met, en général, d'autre limite à ses offres que la longueur de sa bourse<sup>37</sup>... Les Highlands ont subi des souffrances tout aussi cruelles que celles dont la politique des rois normands a frappé l'Angleterre. Les bêtes fauves ont eu le champ de plus en plus libre, tandis que les hommes ont été refoulés dans un cercle de plus en plus étroit... Le peuple s'est vu ravir toutes ses libertés l'une après l'autre... Aux yeux des landlords, c'est un principe fixe, une nécessité agronomique que de purger le sol de ses indigènes, comme l'on extirpe arbres et broussailles dans les contrées sauvages de l'Amérique ou de l'Australie, et l'opération va son train tout tranquillement et régulièrement<sup>38</sup>. »

Le livre de M. Robert Somers, dont nous venons de citer quelques extraits, parut d'abord dans les colonnes du *Times* sous forme de lettres sur la famine que les Gaëls, succombant devant la concurrence du gibier, eurent à subir en 1847. De savants économistes anglais en tirèrent la sage conclusion qu'il y avait trop de Gaëls, ce qui faisait qu'ils ne pouvaient qu'exercer une « pression » à malsaine sur leurs moyens de subsistance.

Vingt ans après, cet état de choses avait bien empiré, comme le constate entre autres le professeur Leone Levi dans un discours, prononcé en avril 1866, devant la Société des Arts. « Dépeupler le pays, dit-il, et convertir les terres arables en pacages, c'était en premier lieu le moyen le plus commode d'avoir des revenus sans avoir de frais... Bientôt la substitution des *deer forests* aux pacages devint un événement ordinaire dans les Highlands. Le daim en chassa le mouton comme le mouton en avait jadis chassé l'homme... En partant des domaines du comte de Dalhousie dans le Foriarsshire, on peut monter jusqu'à ceux de John O'Groats sans jamais quitter les prétendues forêts. Le renard, le chat sauvage, la martre, le putois, la fouine, la belette et le lièvre des Alpes s'y sont naturalisée il y a longtemps; le lapin ordinaire, l'écureuil et le rat en ont récemment trouvé le chemin. D'énormes districts, qui figuraient dans la statistique de l'Ecosse comme des prairies d'une fertilité et d'une étendue exceptionnelles, sont maintenant

<sup>37</sup> Et la bourse de l'amateur anglais est longue ! Ce ne sont pas seulement des membres de l'aristocratie qui louent ces chasses, mais le premier parvenu enrichi ne croit un M'Callum More lorsqu'il peut vous donner à entendre qu'il a son « lodge » dans les highlands.

<sup>38</sup> Robert Somers : *Letters from the Highlands or the Famine of 1847*, Lond., 1848, p. 12-28, *passim*.

rigoureusement exclus de toute sorte de culture et d'amélioration et consacrés aux plaisirs d'une poignée de chasseurs, et cela ne dure que quelques mois de l'année. »

Vers la fin de mai 1866, une feuille écossaise rappelait le fait suivant dans ses nouvelles du jour : « Une des meilleures fermes à moutons du Sutherlandshire, pour laquelle, à l'expiration du bail courant, on avait tout récemment offert une rente de douze cent mille l. st., va être convertie en *deer forest*. L'*Economist* de Londres, du 2 juin 1866, écrit à cette occasion :

« Les instincts féodaux se donnent libre carrière aujourd'hui comme au temps où le conquérant. Normand détruisait trente-six villages pour créer la Forêt Nouvelle (*New Forest*)... Deux millions d'acres comprenant les terres les plus fertiles de l'Écosse, sont tout à fait dévastés. Le fourrage naturel de Glen Tilt passait pour un des plus succulents du comté de Perth; la *deer forest* de Ben Aulden était la meilleure prairie naturelle dans le vaste district de Badenoch; une partie de la forêt de Black-Mount était le meilleur pâturage d'Écosse pour les moutons à laine noire. Le sol ainsi sacrifié au plaisir de la chasse s'étend sur une superficie plus grande que le comté de Perth de beaucoup. La perte en sources de production que cette dévastation artificielle a causée au pays peut s'apprécier par le fait que le sol de la forêt de Ben Aulden, capable de nourrir quinze mille moutons, ne forme que le trentième du territoire de chasse écossais. Tout ce terrain est devenu improductif... On l'aurait pu tout aussi bien engloutir au fond de la mer du Nord. Il faut que le bras de la loi intervienne pour donner le coup de grâce à ces solitudes, à ces déserts improvisés. » Toutefois, ce même *Economist* de Londres publie aussi des plaidoyers en faveur de cette fabrication de déserts. On y prouve, à l'aide de calculs rigoureux, que le revenu net des landlords s'en est accru et, partant, la richesse nationale des Highlands<sup>39</sup>.

<sup>39</sup> En Allemagne, c'est surtout après la guerre de Trente ans que les propriétaires nobles se mirent à exproprier leurs paysans de vive force. Ce procédé, qui provoqua plus d'une révolte (dont une des dernières éclata encore en 1790 dans la Hesse-Electorale), infestait principalement l'Allemagne orientale. Dans la plupart des provinces de la Prusse proprement dite, Frédéric II fut le premier à protéger les paysans contre ces entreprises. Après la conquête de la Silésie, il força les propriétaires fonciers à rétablir les huttes, les granges qu'ils avaient démolies et à fournir aux paysans le bétail et l'outillage agricole. Il avait besoin de soldats pour son armée, et de contribuables pour son trésor. Du reste, il ne faut pas s'imaginer que les paysans menèrent une vie agréable sous son régime, mélange de despotisme militaire, de bureaucratie, de féodalisme et d'exaction financière. Qu'on lise, par exemple, le passage suivant, emprunté à son admirateur, le grand Mirabeau : « Le lin, dit-il, fait donc une des grandes richesses du cultivateur dans le nord de l'Allemagne. Malheureusement pour l'espèce humaine, ce n'est qu'une ressource contre la misère, et non un moyen de bien-être. Les impôts directs, les corvées, les servitudes de tout genre, écrasent le cultivateur allemand, qui paie encore les impôts indirecte dans tout ce qu'il achète... et, pour comble de ruine, il n'ose pas vendre ses productions où et comme il le veut il n'ose pas acheter ce dont il a besoin aux marchands qui pourraient le lui livrer au meilleur prix. Toutes ces causes le minent insensiblement, et il se trouverait hors d'état de payer les impôts directs à l'échéance, sans la filerie; elle lui offre une ressource, en occupant utilement sa femme, ses enfants, ses servantes, ses valets, et lui-même mais quelle pénible vie, même aidée de ce secours !

En été, il travaille comme un forçat au labourage et à la récolte; il se couche à neuf heures et se lève à deux, pour suffire aux travaux; en hiver, il devrait réparer ses forces par un plus grand repos; mais il manquera de grains pour le pain et pour les semences, s'il se défait des denrées qu'il faudrait vendre pour payer les impôts. Il faut donc filer pour suppléer à ce vide; et comme la nature de la chose rend ce travail peu lucratif, il y faut apporter la plus grande assiduité. Aussi le paysan se couche-t-il en hiver à minuit, une heure, et se lève à cinq ou six; ou bien il se couche à neuf, et se lève à deux, et cela tous les jours de sa vie, si ce n'est le dimanche. Ces excès de veille et de travail usent la nature humaine, et de là vient qu'hommes et femmes vieillissent beaucoup plus tôt dans les campagnes que dans les villes. » (Mirabeau : *De la Monarchie prussienne*, Londres, éd. 1788, t. III, p. 212 et suiv.)

La spoliation des biens d'église, l'aliénation frauduleuse des domaines de l'État, le pillage des terrains communaux, la transformation usurpatrice et terroriste de la propriété féodale ou même patriarcale en propriété moderne privée, la guerre aux chaumières, voilà les procédés idylliques de l'accumulation primitive. Ils ont conquis la terre à l'agriculture capitaliste, incorporé le sol au capital et livré à l'industrie des villes les bras dociles d'un prolétariat sans feu ni lieu.

**Chapitre XXVIII : La législation sanguinaire contre les expropriés à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. - Les lois sur les salaires.**

La création du prolétariat sans feu ni lieu - licenciés des grands seigneurs féodaux et cultivateurs victimes d'expropriations violentes et répétées - allait nécessairement plus vite que son absorption par les manufactures naissantes. D'autre part, ces hommes brusquement arrachés à leurs conditions de vie habituelles ne pouvaient se faire aussi subitement à la discipline du nouvel ordre social. Il en sortit donc une masse de mendiants, de voleurs, de vagabonds. De là, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle et pendant tout le XVI<sup>e</sup>, dans l'ouest de l'Europe, une législation sanguinaire contre le vagabondage. Les pères de la classe ouvrière actuelle furent châtiés d'avoir été réduits à l'état de vagabonds et de pauvres. La législation les traita en criminels volontaires; elle supposa qu'il dépendait de leur libre arbitre de continuer à travailler comme par le passé et comme s'il n'était survenu aucun changement dans leur condition.

En Angleterre, cette législation commence sous le règne de Henri VII.

*Henri VIII, 1530.* - Les mendiants âgés et incapables de travail obtiennent des licences pour demander la charité. Les vagabonds robustes sont condamnés au fouet et à l'emprisonnement. Attachés derrière une charrette, ils doivent subir la fustigation jusqu'à ce que le sang ruisselle de leur corps; puis ils ont à s'engager par serment à retourner soit au lieu de leur naissance, soit à l'endroit qu'ils ont habité dans les trois dernières années, et à « se remettre au travail » (*to put themselves to labour*). Cruelle ironie ! Ce même statut fut encore trouvé trop doux dans la vingt-septième année du règne d'Henri VIII. Le Parlement aggrava les peines par des clauses additionnelles. En cas de première récidive, le vagabond doit être fouetté de nouveau et avoir la moitié de l'oreille coupée; à la deuxième récidive, il devra être traité en félon et exécuté comme ennemi de l'État.

Dans son *Utopie*, le chancelier Thomas More dépeint vivement la situation des malheureux qu'atteignaient ces lois atroces. « Ainsi il arrive », dit-il, « qu'un glouton avide et insatiable, un vrai fléau pour son pays natal, peut s'emparer de milliers d'arpents de terre en les entourant de pieux ou de haies, ou en tourmentant leurs propriétaires par des injustices qui les contraignent à tout vendre. » De façon ou d'autre, de gré ou de force, « il faut qu'ils déguerpiissent tous, pauvres gens, cœurs simples, hommes, femmes, époux, orphelins, veuves, mères avec leurs nourrissons et tout leur avoir; peu de ressources, mais beaucoup de têtes, car l'agriculture a besoin de beaucoup de bras. Il faut, dis-je, qu'ils traînent leurs pas loin de leurs anciens foyers, sans trouver un lieu de repos. Dans d'autres circonstances, la vente de leur mobilier et de leurs ustensiles domestiques eût pu les aider, si peu qu'ils vaillent; mais, jetés subitement dans le vide, ils sont forcés de les donner pour une bagatelle. Et, quand ils ont erré çà et là et mangé jusqu'au dernier liard, que peuvent-ils faire autre chose que de voler, et alors, mon Dieu ! d'être pendus avec toutes les formes légales, ou d'aller mendier ? Et alors encore on les jette en prison comme des vagabonds, parce qu'ils mènent une vie errante et ne travaillent pas, eux auxquels personne au monde ne veut donner du travail, si épressés qu'ils soient à s'offrir pour tout genre de besogne. » De ces malheureux fugitifs dont

Thomas More, leur contemporain, dit qu'on les força à vagabonder et à voler, « soixante-douze mille furent exécutés sous le règne de Henri VIII<sup>40</sup> ».

*Edouard VI.* - Un statut de la première année de son règne (1547) ordonne que tout individu réfractaire au travail sera adjugé pour esclave à la personne qui l'aura dénoncé comme truand. (Ainsi, pour avoir à son profit le travail d'un pauvre diable, on n'avait qu'à le dénoncer comme réfractaire au travail.)

Le maître doit nourrir cet esclave au pain et à l'eau, et lui donner de temps en temps quelque boisson faible et les restes de viande qu'il jugera convenable. Il a le droit de l'astreindre aux besognes les plus dégoûtantes à l'aide du fouet et de la chaîne. Si l'esclave s'absente une quinzaine de jours, il est condamné à l'esclavage à perpétuité et sera marqué au fer rouge de la lettre S<sup>41</sup> sur la joue et le front; s'il a fui pour la troisième fois, il sera exécuté comme félon. Le maître peut le vendre, le léguer par testament, le louer à autrui à l'instar de tout autre bien meuble ou du bétail. Si les esclaves machinent quelque chose contre les maîtres, ils doivent être punis de mort. Les juges de paix ayant reçu information sont tenus de suivre les mauvais garnements à la piste. Quand on attrape un de ces va-nu-pieds, il faut le marquer au fer rouge du signe V sur la poitrine et le ramener à son lieu de naissance où, chargé de fers, il aura à travailler sur les places publiques. Si le vagabond a indiqué un faux lieu de naissance, il doit devenir, pour punition, l'esclave à vie de ce lieu, de ses habitants ou de sa corporation; on le marquera d'un S. Le premier venu a le droit de s'emparer des enfants des vagabonds et de les retenir comme apprentis, les garçons jusqu'à vingt-quatre ans, les filles jusqu'à vingt. S'ils prennent la fuite, ils deviennent jusqu'à cet âge les esclaves des patrons, qui ont le droit de les mettre aux fers, de leur faire subir le fouet, etc., à volonté. Chaque maître peut passer un anneau de fer autour du cou, des bras ou des jambes de son esclave, afin de mieux le reconnaître et d'être plus sûr de lui<sup>42</sup>. La dernière partie de ce statut prévoit le cas où certains pauvres seraient occupés par des gens ou des localités (lui veuillent bien leur donner à boire et à manger et les mettre au travail. Ce genre d'esclaves de paroisse s'est conservé en Angleterre jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle sous le nom de roundsmen (hommes qui font les rondes).

*Elisabeth, 1572.* - Les mendiants sans permis et âgés de plus de quatorze ans devront être sévèrement fouettés et marqués au fer rouge à l'oreille gauche, si personne ne veut les prendre en service pendant deux ans. En cas de récidive, ceux âgés de plus de dix-huit ans doivent être exécutés si personne ne veut les employer pendant deux années. Mais, pris une troisième fois, ils doivent être mis à mort sans miséricorde comme félons. On trouve d'autres statuts semblables : 18 Elisabeth, 13 ch. et loi de 1597. Sous le règne aussi maternel que virginal de « Queen Bess », on pendit les vagabonds par fournées, rangés en longues files. Il ne se passait pas d'année qu'il n'y en eût trois ou quatre cents d'accrochés à la potence dans un endroit ou dans l'autre, dit *Strype* dans ses *Annales*;

<sup>40</sup> Hollingshed : *Description of England*, Londres, 1578, vol. 1, p. 186.

<sup>41</sup> S pour « slave » : esclave (N.R.)

<sup>42</sup> Sous le règne d'Édouard VI, remarque un champion des capitalistes, l'auteur de *An Essay on Trade and Commerce*, 1770, les Anglais semblent avoir pris à cœur l'encouragement des manufactures et l'occupation des pauvres, comme le prouve un statut remarquable où il est dit que tous les vagabonds doivent être marqués du fer rouge, etc. - (L. c., p. 5.)

d'après lui, le Somersetshire seul en compta en une année quarante d'exécutés, trente-cinq de marqués au fer rouge, trente-sept de fouettés et cent quatre-vingt-trois - « vauriens incorrigibles » - de relâchés. Cependant, ajoute ce philanthrope, « ce grand nombre d'accusés ne comprend pas le cinquième des crimes commis, grâce à la nonchalance des juges de paix et à la sottise compassion du peuple... Dans les autres comtés de l'Angleterre, la situation n'était pas meilleure, et, dans plusieurs, elle était pire<sup>43</sup>. »

*Jacques I<sup>er</sup>.* - Tous les individus qui courent le pays et vont mendier sont déclarés vagabonds, gens sans aveu. Les juges de paix (tous, bien entendu, propriétaires fonciers, manufacturiers, pasteurs, etc., investis de la juridiction criminelle), à leurs sessions ordinaires, sont autorisés à les faire fouetter publiquement et à leur infliger six mois de prison à la première récidive, et deux ans à la seconde. Pendant toute la durée de l'emprisonnement, ils peuvent être fouettés aussi souvent et aussi fort que les juges de paix le trouveront à propos... Les coureurs de pays rétifs et dangereux doivent être marqués d'un R<sup>44</sup> sur l'épaule gauche et, si on les reprend à mendier, exécutés sans miséricorde et privés de l'assistance du prêtre. Ces statuts ne furent abolis qu'en 1714.

En France, où vers la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle les truands avaient établi leur royaume et fait de Paris leur capitale, on trouve des lois semblables. Jusqu'au commencement du règne de Louis XVI (ordonnance (lu 13 juillet 1777), tout homme sain et bien constitué, âgé de seize à soixante ans et trouvé sans moyens d'existence et sans profession, devait être envoyé aux galères. Il en est de même du statut de Charles-Quint pour les Pays-Bas, du mois d'octobre 1537, du premier édit des états et des villes de Hollande, du 19 mars 1614, de celui des Provinces-Unies, du 25 juin 1649, etc.

C'est ainsi que la population des campagnes, violemment expropriée et réduite au vagabondage, a été rompue à la discipline qu'exige le système du salariat par des lois d'un terrorisme grotesque, par le fouet, la marque au fer rouge, la torture et l'esclavage.

Ce n'est pas assez que d'un côté se présentent les conditions matérielles du travail, sous forme de capital, et de l'autre des hommes qui n'ont rien à vendre, sauf leur puissance de travail. Il ne suffit pas non plus qu'on les contraigne par la force à se vendre volontairement. Dans le progrès de la production capitaliste, il se forme une classe de plus en plus nombreuse de travailleurs, qui, grâce à l'éducation, la tradition, l'habitude, subissent les exigences du régime aussi spontanément que le changement des saisons. Dès que ce mode de production a acquis un certain développement, son mécanisme brise toute résistance; la présence constante d'une surpopulation relative maintient la loi de l'offre et la demande du travail et, partant, le salaire dans des limites conformes aux besoins du capital, et la sourde pression des rapports économiques achève le despotisme du capitaliste sur le travailleur. Parfois on a bien encore recours à la contrainte, à l'emploi de la force brutale, mais ce n'est que par exception. Dans le cours ordinaire des choses, le

<sup>43</sup> *John Strype* M. A. « Annals of the Reformation and Establishment of Religion, and other various occurrences in the Church of England during Queen Elisabeth's Happy Reign. », 2<sup>e</sup> éd., 1725, t. II. La seconde édition de 1725 fut encore publiée par l'auteur lui-même.

<sup>44</sup> R pour « rogue » : voyou (N.R.)

travailleur peut être abandonné à l'action des « lois naturelles » de la société, c'est-à-dire à la dépendance du capital, engendrée, garantie et perpétuée par le mécanisme même de la production. Il en est autrement pendant la genèse historique de la production capitaliste. La bourgeoisie naissante ne saurait se passer de l'intervention constante de l'État; elle s'en sert pour « régler » le salaire, c'est-à-dire pour le déprimer à un niveau convenable, pour prolonger la journée de travail et maintenir le travailleur lui-même au degré de dépendance voulu. C'est là un moment essentiel de l'accumulation primitive.

La classe salariée, qui surgit dans la dernière moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, ne formait alors, ainsi que dans le siècle suivant, qu'une très faible portion de la population. Sa position était fortement protégée, à la campagne, par les paysans indépendants, à la ville, par le régime corporatif des métiers; à la campagne comme à la ville, maîtres et ouvriers étaient socialement rapprochés. Le mode de production technique ne possédant encore aucun caractère spécifiquement capitaliste, la subordination du travail au capital n'était que dans la forme. L'élément variable du capital l'emportait de beaucoup sur son élément constant. La demande de travail salarié grandissait donc rapidement avec chaque nouvelle accumulation du capital, tandis que l'offre de travailleurs ne suivait que lentement. Une grande partie du produit national, transformée plus tard en fonds d'accumulation capitaliste, entrait alors encore dans le fonds de consommation du travailleur.

La législation sur le travail salarié, marquée dès l'origine au coin de l'exploitation du travailleur et désormais toujours dirigée contre lui<sup>45</sup>, fut inaugurée en Angleterre en 1349 par le *Statute of Labourers*<sup>46</sup> d'Edouard III. Ce statut a pour pendant en France l'ordonnance de 1350, promulguée au nom du roi Jean. La législation anglaise et la législation française suivent une marche parallèle, et leur contenu est identique. Je n'ai pas à revenir sur ces statuts en tant qu'ils concernent la prolongation forcée de la journée de travail, ce point ayant été traité précédemment (voir chap. X, § V de cet ouvrage).

Le *Statute of Labourers* fut promulgué sur les instances pressantes de la Chambre des Communes, c'est-à-dire des acheteurs de travail. Autrefois, dit naïvement un tory, les pauvres demandaient un salaire si élevé, que c'était une menace pour l'industrie et la richesse. Aujourd'hui leur salaire est si bas qu'il menace également l'industrie et la richesse, et peut-être plus dangereusement que par le passé<sup>47</sup>. Un tarif légal des salaires fut établi pour la ville et la campagne, pour le travail à la tâche et le travail à la journée, Les ouvriers agricoles durent se louer à l'année, ceux des villes faire leurs conditions « sur le marché public ». Il fut interdit sous peine d'emprisonnement de payer au delà du salaire légalement fixé; mais celui qui touche le salaire supérieur encourt une punition plus sévère que celui qui le donne. De plus, les sections 18 et 19 du statut

<sup>45</sup> « Toutes les fois que la législation essaie de régler les démêlés entre les maîtres et les ouvriers, ce sont toujours les maîtres qu'elle consulte. » (A. Smith, l. c., trad. Garnier, t. 1, p. 296.) « L'Esprit des Lois, c'est la propriété », dit Linguet.

<sup>46</sup> Statut des travailleurs. (N. R.)

<sup>47</sup> *Sophisms of Free Trade, by a Barister*, Lond., 1850, p. 235 et 236. « La législation était toujours prête, ajoute-t-il, à interposer son autorité au profit des patrons; est-elle impuissante dès qu'il s'agit de l'ouvrier ? » Barister veut dire avocat. (N. R.)

d'apprentissage d'Elisabeth punissent de dix jours de prison le patron qui paye un trop fort salaire et de vingt et un jours l'ouvrier qui l'accepte. Non content de n'imposer aux patrons individuellement que des restrictions qui tournent à leur avantage collectif, on traite en cas de contravention le patron en compère et l'ouvrier en rebelle. Un statut de 1360 établit des peines encore plus dures et autorisa même le maître à extorquer du travail au tarif légal, à l'aide de la contrainte corporelle. Tous contrats, serments, etc., par lesquels les maçons et les charpentiers s'engageaient réciproquement furent déclarés nuls et non avenues. Les coalitions ouvrières furent mises au rang des plus grands crimes, et y restèrent depuis le XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1824.

L'esprit du statut de 1349, et de ceux auxquels il servit de modèle, éclate surtout en ceci que l'on y fixe un maximum légal au-dessus duquel le salaire ne doit point monter, mais que l'on se garde bien de prescrire un minimum légal au-dessous duquel il ne devrait pas tomber.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, la situation des travailleurs s'était, on le sait, fort empirée. Le salaire nominal s'était élevé, mais point en proportion de la dépréciation de l'argent et de la hausse correspondante du prix des marchandises. En réalité il avait donc baissé. Toutefois les lois sanctionnées en vue de sa réduction n'en restèrent pas moins en vigueur, en même temps que l'on continuait à couper l'oreille et à marquer au fer rouge ceux que « personne ne voulait prendre à son service ». Par le statut d'apprentissage d'Élisabeth (5 Elis. 3), les juges de paix - et, il faut toujours y revenir, ce ne sont pas des juges dans le sens propre du mot, mais des landlords, des manufacturiers, des pasteurs et autres membres de la classe nantie, faisant fonction de juges - furent autorisés à fixer certains salaires et à les modifier suivant les saisons et le prix des marchandises. Jacques I<sup>er</sup> étendit cette réglementation du travail aux tisserands, aux fileurs et à une foule d'autres catégories de travailleurs<sup>48</sup>. George II étendit les lois contre les coalitions ouvrières à toutes les manufactures.

Pendant la période manufacturière proprement dite, le mode de production capitaliste avait assez grandi pour rendre la réglementation légale du salaire aussi impraticable que superflue; mais on était bien aise d'avoir sous la main, pour des cas imprévus, le vieil arsenal d'oukases. Sous George II, le Parlement adopte un bill défendant aux compagnons tailleurs de Londres et des environs de recevoir aucun salaire quotidien supérieur à 2 sh. 7 ½ d., sauf les cas de deuil général; sous George III (13 Geo.

<sup>48</sup> On voit par une clause du statut 2, de Jacques I<sup>er</sup>, c. 6, que certains fabricants de drap prirent sur eux, en leur qualité de juges de paix, de dicter dans leurs propres ateliers un tarif officiel du salaire. - En Allemagne, les statuts ayant pour but de maintenir le salaire aussi bas que possible se multipliaient après la guerre de Trente ans. « Sur le sol dépeuplé les propriétaires souffraient beaucoup du manque de domestiques et de travailleurs. Il fut interdit à tous les habitants des villages de louer des chambres à des hommes ou à des femmes célibataires. Tout individu de cette catégorie qui ne voulait pas faire l'office de domestique devait être signalé à l'autorité et jeté en prison, alors même qu'il avait une autre occupation pour vivre, comme de travailler à la journée pour les paysans ou même d'acheter ou de vendre des grains. (*Privilèges impériaux et sanctions pour la Silésie*, 1, 125.) Pendant tout un siècle les ordonnances de tous les petits princes allemande fourmillent de plaintes amères contre la canaille impertinente qui ne veut pas se soumettre aux dures conditions qu'on lui fait ni se contenter du salaire légal. Il est défendu à chaque propriétaire isolément de dépasser le tarif établi par les États du territoire. Et avec tout cela les conditions du service étaient parfois meilleures après la guerre qu'elles ne le furent un siècle après. « En 1652, les domestiques avaient encore de la viande deux fois par semaine en Silésie; dans notre siècle, il s'y est trouvé des districts où ils n'en ont eu que trois fois par an. Le salaire aussi était après la guerre plus élevé que dans les siècles suivants. » (G. Freitag.)

III, c. 68), les juges de paix sont autorisés à régler le salaire des tisseurs en soie. En 1796, il faut même deux arrêts de cours supérieures pour décider si les ordonnances des juges de paix sur le salaire s'appliquent également aux travailleurs non agricoles; en 1799, un acte du Parlement déclare encore que le salaire des mineurs d'Écosse devra être réglé d'après un statut du temps d'Élisabeth et deux actes écossais de 1661 et de 1671. Mais, sur ces entrefaites, les circonstances économiques avaient subi une révolution si radicale qu'il se produisit un fait inouï dans la Chambre des Communes. Dans cette enceinte où depuis plus de quatre cents ans on ne cessait de fabriquer des lois pour fixer au mouvement des salaires le maximum qu'il ne devait en aucun cas dépasser, Whitbread vint proposer, en 1796, d'établir un minimum légal pour les ouvriers agricoles. Tout en combattant la mesure, Pitt convint cependant que « les pauvres étaient dans une situation cruelle ». Enfin, en 1813, on abolit les lois sur la fixation des salaires; elles n'étaient plus, en effet, qu'une anomalie ridicule, à une époque où le fabricant régissait de son autorité privée ses ouvriers par des édits qualifiés de règlements de fabrique, où le fermier complétait à l'aide de la taxe des pauvres le minimum de salaire nécessaire à l'entretien de ses hommes de peine. Les dispositions des statuts sur les contrats entre patrons et salariés, d'après lesquelles, en cas de rupture, l'action civile est seule recevable contre les premiers, tandis que l'action criminelle est admise contre les seconds, sont encore aujourd'hui en vigueur.

Les lois atroces contre les coalitions tombèrent en 1825 devant l'attitude menaçante du prolétariat; cependant on n'en fit point table rase. Quelques beaux restes des statuts ne disparurent qu'en 1859. Enfin, par la loi du 29 juin 1871, on prétendit effacer les derniers vestiges de cette législation de classe en reconnaissant l'existence légale des trade-unions (sociétés ouvrières de résistance) mais par une loi supplémentaire de la même date (*An Act to amend the criminal Law relating to violence, threats and molestation*<sup>49</sup>), les lois contre la coalition se trouvèrent de fait rétablies sous une nouvelle forme. Les moyens auxquels en cas de grève ou de lock-out (on appelle ainsi la grève des patrons qui se coalisent pour fermer tous à la fois leurs fabriques) les ouvriers peuvent recourir dans l'entraînement de la lutte, furent soustraits par cet escamotage parlementaire au droit commun, et tombèrent sous le coup d'une législation pénale d'exception, interprétée par les patrons en leur qualité de juges de paix. Deux ans auparavant, cette même Chambre des Communes et ce même M. Gladstone qui, par l'édit supplémentaire de 1871, ont inventé de nouveaux délits propres aux travailleurs, avaient honnêtement fait passer en seconde lecture un bill pour mettre fin, en matière criminelle, à toutes lois d'exception contre la classe ouvrière. Pendant deux ans, nos fins compères s'en tinrent à la seconde lecture; on traîna l'affaire en longueur jusqu'à ce que le grand Parti libéral eût trouvé dans une alliance avec les tories le courage de faire volte-face contre le prolétariat qui l'avait porté au pouvoir. Et, non content de cet acte de trahison, le grand parti libéral, toujours sous les auspices de son onctueux chef, permit aux juges anglais, toujours empressés à servir les classes régnautes, d'exhumer les lois surannées sur la conspiration pour les appliquer à des faits de coalition. Ce n'est, on le

<sup>49</sup> Décret pour amender la loi criminelle sur la violence, les menaces et la molestation. (N. R.)

voit, qu'à contre-cœur et sous la pression menaçante des masses que le Parlement anglais renonce aux lois contre les coalitions et les trade-unions, après avoir lui-même, avec un cynisme effronté, fait pendant cinq siècles l'office d'une trade-union permanente des capitalistes contre les travailleurs.

Dès le début de la tourmente révolutionnaire, la bourgeoisie française osa dépouiller la classe ouvrière du droit d'association que celle-ci venait à peine de conquérir. Par une loi organique du 14 juin 1791, tout concert entre les travailleurs pour la défense de leurs intérêts communs fut stigmatisé d'attentat « contre la liberté et la déclaration des droits de l'homme », punissable d'une amende de 500 livres, jointe à la privation pendant un an des droits de citoyen actif<sup>50</sup>.

Ce décret qui, à l'aide du code pénal et de la police, trace à la concurrence entre le capital et le travail des limites agréables aux capitalistes, a survécu aux révolutions et aux changements de dynasties. Le régime de la Terreur lui-même n'y a pas touché. Ce n'est que tout récemment qu'il a été effacé du code pénal, et encore avec quel luxe de ménagements ! Rien qui caractérise ce coup d'Etat bourgeois comme le prétexte allégué. Le rapporteur de la loi Chapelier, que Camille Desmoulins qualifie de « misérable ergoteur<sup>51</sup> », veut bien avouer que le salaire de la journée de travail devrait être un peu plus considérable qu'il l'est à présent... car dans une nation libre, les salaires doivent être assez considérables pour que celui qui les reçoit, soit *hors de cette dépendance absolue* que produit la privation des besoins de première nécessité, *et qui est presque celle de l'esclavage*. Néanmoins il est, d'après lui, « instant de prévenir le progrès de ce désordre », à savoir « les coalitions que formeraient les ouvriers pour faire augmenter... le prix de la journée de travail », et pour mitiger cette dépendance absolue qui est presque celle de l'esclavage. Il faut absolument le réprimer, et pourquoi ? Parce que les ouvriers portent ainsi atteinte à la liberté « des entrepreneurs de travaux, les ci-devant maîtres », et qu'en empiétant sur le despotisme de ces ci-devant maîtres de corporation - on ne l'aurait jamais deviné - ils cherchent à recréer les corporations anéanties « par la révolution<sup>52</sup> ».

<sup>50</sup> L'article 1 de cette loi est ainsi conçu : « L'anéantissement de toute espèce de corporations des citoyens du même état et profession étant l'une des bases fondamentales de la Constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et sous quelque forme que ce soit. » L'article 4 déclare : « Si des citoyens attachés aux mêmes professions, arts et métiers prenaient des délibérations, faisaient entre eux des conventions tendant à refuser de concert ou à n'accorder qu'à un prix déterminé le secours de leur industrie ou de leurs travaux, les dites délibérations et conventions sont déclarées inconstitutionnelles, attentatoires à la liberté et à la déclaration des droits de l'homme, etc. », c'est-à-dire félonies, comme dans les anciens statuts. (*Révolution de Paris*, Paris, 1791, 3t. III, p. 253.)

<sup>51</sup> *Révolutions de France*, etc., n° LXXVII.

<sup>52</sup> Buchez et Roux : Histoire parlementaire de la Révolution française, X, p. 193-95, *passim* (édit. 1834).

**Chapitre XXIX : La genèse du fermier capitaliste**

Après avoir considéré la création violente d'un prolétariat sans feu ni lieu, la discipline sanguinaire qui le transforme en classe salariée, l'intervention honteuse de l'État, favorisant l'exploitation du travail - et, partant, l'accumulation du capital - du renfort de sa police, nous ne savons pas encore d'où viennent, originairement, les capitalistes. Car il est clair que l'expropriation de la population des campagnes n'engendre directement que de grands propriétaires fonciers.

Quant à la genèse du fermier capitaliste, nous pouvons pour ainsi dire la faire toucher du doigt, parce que c'est un mouvement qui se déroule lentement et embrasse des siècles. Les serfs, de même que les propriétaires libres, grands ou petits, occupaient leurs terres à des titres de tenure très divers : ils se trouvèrent donc, après leur émancipation, placés dans des circonstances économiques très différentes.

En Angleterre, le fermier apparaît d'abord sous la forme du *bailiff* (bailli), serf lui-même. Sa position ressemble à celle du *villicus* de l'ancienne Rome, mais dans une sphère d'action plus étroite. Pendant la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, il est remplacé par le fermier libre, que le propriétaire pourvoit de tout le capital requis, semences, bétail et instruments de labour. Sa condition diffère peu de celle des paysans, si ce n'est qu'il exploite plus de journaliers. Il devient bientôt métayer, colon partiaire. Une partie du fonds de culture est alors avancée par lui, l'autre par le propriétaire; tous deux se partagent le produit total suivant une proportion déterminée par contrat. Ce mode de fermage, qui s'est maintenu si longtemps en France, en Italie, etc., disparaît rapidement en Angleterre pour faire place au fermage proprement dit, où le fermier avance le capital, le fait valoir, en employant des salariés, et paie au propriétaire à titre de rente foncière une partie du produit net annuel, à livrer en nature ou en argent, suivant les stipulations du bail.

Tant que le paysan indépendant et le journalier cultivant en outre pour son propre compte s'enrichissent par leur travail personnel, la condition du fermier et son champ de production restent également médiocres. La révolution agricole des trente dernières années du XV<sup>e</sup> siècle, prolongée jusqu'au dernier quart du XVI<sup>e</sup>, l'enrichit aussi vite qu'elle appauvrit la population des campagnes<sup>53</sup>. L'usurpation des pâtures communales, etc., lui permet d'augmenter rapidement et presque sans frais son bétail, dont il tire dès lors de gros profits par la vente, par l'emploi comme bêtes de somme et enfin par une fumure plus abondante du sol.

Au XVI<sup>e</sup> siècle il se produisit un fait considérable qui rapporta des moissons d'or aux fermiers, comme aux autres capitalistes entrepreneurs. Ce fut la dépréciation progressive des métaux précieux et, par conséquent, de la monnaie. Cela abaissa à la ville et à la campagne le taux des salaires, dont le mouvement ne suivit que de loin la hausse de

<sup>53</sup> « Les fermiers, dit Harrison dans sa *Description de l'Angleterre* (l. c.), qui autrefois ne payaient que difficilement quatre livres sterling de rente, en paient aujourd'hui quarante, cinquante, cent, et croient avoir fait de mauvaises affaires si, à l'expiration de leur bail, ils n'ont pas mis de côté une somme équivalente au total de la rente foncière acquittée par eux pendant six ou sept ans.

toutes les autres marchandises. Une portion du salaire des ouvriers ruraux entra dès lors dans les profits de la ferme. L'enchérissement continu du blé, de la laine, de la viande, en un mot, de tous les produits agricoles, grossit le capital argent du fermier, sans qu'il y fût pour rien, tandis que la rente foncière qu'il avait à payer diminuait en raison de la dépréciation de l'argent survenue pendant la durée du bail. Et il faut bien remarquer qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les baux de ferme étaient encore, en général, à long terme, souvent à quatre-vingt-dix-neuf ans. Le fermier s'enrichit donc à la fois aux dépens de ses salariés et aux dépens de ses propriétaires<sup>54</sup>. Dès lors rien d'étonnant que l'Angleterre possédât à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle une classe de *fermiers* capitalistes très riches pour l'époque<sup>55</sup>.

<sup>54</sup> L'influence que la dépréciation de l'argent exerça au XVI<sup>e</sup> siècle sur diverses classes de la société a été très bien exposée par un écrivain de cette époque dans : *A Compendious or briefe Examination of Certaine Ordinary Complaints of Diverse of our Countrymen in these our Days*; by W. S. Gentleman (London, 1581). La forme dialoguée de cet écrit contribua longtemps à le faire attribuer à Shakespeare, si bien qu'en 1751, il fut encore édité sous son nom. Il a pour auteur William Stafford. Dans un passage le chevalier (*knight*) raisonne comme suit :

*Le Chevalier* : « Vous, mon voisin le laboureur, vous, maître mercier, et vous, brave chaudronnier, vous pouvez vous tirer d'affaire ainsi que les autres artisans. Car, si toutes choses sont plus chères qu'autrefois, vous élevez d'autant le prix de vos marchandises et de votre travail. Mais nous, nous n'avons rien à vendre sur quoi nous puissions nous rattraper de ce que nous avons à acheter. » Ailleurs le chevalier interroge le docteur : « Quels sont, je vous prie, les gens que vous avez en vue, et d'abord ceux qui, selon vous, n'ont ici rien à perdre ? » - *Le docteur* : « J'ai en vue tous ceux qui vivent d'achat et de vente, car, s'ils achètent cher, ils vendent en conséquence. » - *Le Chevalier* : « Et quels sont surtout ceux qui, d'après vous, doivent gagner ? » - *Le docteur* : « Tous ceux qui ont des entreprises ou des fermes à ancien bail, car s'ils paient d'après le taux ancien, ils vendent d'après le nouveau, c'est-à-dire qu'ils paient leur terre bon marché et vendent toutes choses à un prix toujours plus élevé... » - *Le Chevalier* : « Et quels sont les gens qui, pensez-vous, auraient dans ces circonstances plus de perte que les premiers n'ont de profit ? » - *Le docteur* : « Tous les nobles, gentilshommes, et tous ceux qui vivent soit d'une petite rente, soit de salaires, ou qui ne cultivent pas le soi, ou qui n'ont pas pour métier d'acheter et de vendre. »

<sup>55</sup> Entre le seigneur féodal et ses dépendants à tous les degrés de vassalité, il y avait un agent intermédiaire qui devint bientôt homme d'affaires, et dont la méthode d'accumulation primitive, de même que celle des hommes de finance placés entre le trésor public et la bourse des contribuables, consistait en concussions, malversations et escroqueries de toute sorte. Ce personnage, administrateur et perceur des droits, redevances, rentes et produits quelconques dus au seigneur, s'appela en Angleterre, *Steward*, en France *régisseur*. Ce régisseur était parfois lui-même un grand seigneur. On lit, par exemple, dans un manuscrit original publié par Monteil : « C'est le compte que messire Jacques de Thoraine, chevalier chastelain sor Bezaçon rent à seigneur, tenant les comptes à Dijon pour monseigneur le duc et conte de Bourgogne des rentes appartenant à ladite chastellenie depuis le XXV<sup>e</sup> jour de décembre MCCCCLX jusqu'au XXVIII<sup>e</sup> jour de décembre MCCCCLX, etc. » (Alexis Monteil : *Traité des matériaux manuscrits de divers genres d'histoire*, p. 234.) On remarquera que dans toutes les sphères de la vie sociale, la part du lion échoit régulièrement à l'intermédiaire. Dans le domaine économique, par exemple, financiers, gens de bourse, banquiers, négociants, marchands, etc., écrèment les affaires; en matière civile, l'avocat plume les parties sans les faire crier; en politique, le représentant l'emporte sur son commettant, le ministre sur le souverain, etc.; en religion, le médiateur éclipse Dieu pour être à son tour supplanté par les prêtres, intermédiaires obligés entre le bon pasteur et ses ouailles. - En France, de même qu'en Angleterre, les grands domaines féodaux étaient divisés en un nombre infini de parcelles, mais dans des conditions bien plus défavorables aux cultivateurs. L'origine des *fermes* ou *terriers* y remonte au XIV<sup>e</sup> siècle. Ils allèrent en s'accroissant et leur chiffre finit par dépasser cent mille. Ils payaient en nature ou en argent une rente foncière variant de la douzième à la cinquième partie du produit. Les terriers, fiefs, arrières-fiefs, etc., suivant la valeur et l'étendue du domaine, ne comprenaient parfois que quelques arpents de terre. Ils possédaient tous un droit de juridiction qui était de quatre degrés. L'oppression du peuple, assujéti à tant de petits tyrans, était naturellement affreuse. D'après Monteil, il y avait alors en France cent soixante mille justices féodales, là où aujourd'hui quatre mille tribunaux ou justices de paix suffisent.

### Chapitre XXX : Contrecoup de la révolution agricole sur l'industrie. – Établissement du marché intérieur pour le capital industriel

L'expropriation et l'expulsion, par secousses toujours renouvelées, des cultivateurs fournit, comme on l'a vu, à l'industrie des villes des masses de prolétaires recrutés entièrement en dehors du milieu corporatif, circonstance heureuse qui fait croire au vieil Anderson (qu'il ne faut pas confondre avec James Anderson), dans son *Histoire du commerce*, à une intervention directe de la Providence. Il nous faut nous arrêter un instant encore à cet élément de l'accumulation primitive. La raréfaction de la population campagnarde composée de paysans indépendants, cultivant leurs propres champs, n'entraîna pas seulement la condensation du prolétariat industriel, de même que, suivant l'hypothèse de Geoffroy Saint-Hilaire, la raréfaction de la matière cosmique sur un point en entraîne la condensation sur un autre<sup>56</sup>. Malgré le nombre décroissant de ses cultivateurs, le sol rapporta autant, et même plus de produits qu'auparavant, parce que la révolution dans les conditions de la propriété foncière était accompagnée du perfectionnement des méthodes de culture, de la coopération sur une plus grande échelle, de la concentration des moyens de production, etc. En outre, les salariés agricoles furent astreints à un labeur plus intense<sup>57</sup>, tandis que le champ qu'ils exploitaient pour leur propre compte et à leur propre bénéfice se rétrécissait progressivement, le fermier s'appropriant ainsi de plus en plus tout leur temps de travail libre. C'est de cette manière que les moyens de subsistance d'une grande partie de la population rurale se trouvèrent disponibles en même temps qu'elle et qu'ils durent figurer à l'avenir comme élément matériel du capital variable. Désormais le paysan dépossédé dut en acheter la valeur, sous forme de salaire, de son nouveau maître, le capitaliste manufacturier. Et il en fut des matières premières de l'industrie provenant de l'agriculture comme des subsistances : elles se transformèrent en élément du capital constant.

Figurons-nous, par exemple, une partie des paysans westphaliens, qui du temps de Frédéric II, filaient tous le lin, brusquement expropriée du sol, et la partie restante convertie en journaliers de grandes fermes. En même temps s'établissent des filatures et des tissanderies de dimensions plus ou moins considérables, où les ci-devant paysans sont embauchés comme salariés.

Le lin ne paraît pas autre que jadis, pas une de ses fibres n'est changée, mais une nouvelle âme sociale s'est, pour ainsi dire, glissée dans son corps. Il fait désormais partie du capital constant du maître manufacturier. Réparti autrefois entre une multitude de petits producteurs qui le cultivaient eux-mêmes et le filaient en famille par petites fractions, il est aujourd'hui concentré dans les mains d'un capitaliste pour qui d'autres filent et tissent. Le travail supplémentaire dépensé dans le filage se convertissait autrefois en un supplément de revenu pour d'innombrables familles de paysans, ou, si l'on veut, puisque nous sommes au temps de Frédéric, en impôts « pour le roi de Prusse

<sup>56</sup> Dans ses *Notions de philosophie naturelle*, Paris, 1838.

<sup>57</sup> Un point que sir James Steuart fait ressortir.

». Il se convertit maintenant en profit pour un petit nombre de capitalistes. Les rouets et les métiers, naguère dispersés sur la surface du pays, sont à présent rassemblés dans quelques grands ateliers-casernes, ainsi que les travailleurs et les matières premières. Et rouets, métiers et matières premières, ayant cessé de servir de moyens d'existence indépendante à ceux qui les manœuvrent, sont désormais métamorphosés en moyens de commander des fileurs et des tisserands et d'en pomper du travail gratuit<sup>58</sup>.

Les grandes manufactures ne trahissent pas à première vue leur origine comme les grandes fermes. Ni la concentration des petits ateliers dont elles sont sorties, ni le grand nombre de petits producteurs indépendants qu'il a fallu exproprier pour les former ne laissent de traces apparentes.

Néanmoins l'intuition populaire ne s'y laisse point tromper. Du temps de Mirabeau, le lion révolutionnaire, les grandes manufactures portaient encore le nom de « manufactures réunies », comme on parle à présent de « terres réunies ». Mirabeau dit : « On ne fait attention qu'aux grandes manufactures, où des centaines d'hommes travaillent sous un directeur, et que l'on nomme communément *manufactures réunies*. Celles où un très grand nombre d'ouvriers travaillent chacun séparément, et chacun pour son propre compte, sont à peine considérées; on les met à une distance infinie des autres. C'est une très grande erreur; car ces dernières font seules un objet de prospérité nationale vraiment importante... La fabrique réunie enrichira prodigieusement un ou deux entrepreneurs, mais les ouvriers ne seront que des journaliers plus ou moins payés, et ne participeront en rien au bien de l'entreprise. Dans la fabrique séparée, au contraire, personne ne deviendra riche, mais beaucoup d'ouvriers seront à leur aise; les économes et les industriels pourront amasser un petit capital, se ménager quelque ressource pour la naissance d'un enfant, pour une maladie, pour eux-mêmes, ou pour quelqu'un des leurs. Le nombre des ouvriers économes et industriels augmentera, parce qu'ils verront dans la bonne conduite, dans l'activité, un moyen d'améliorer essentiellement leur situation, et non d'obtenir un petit rehaussement de gages, qui ne peut jamais être un objet important pour l'avenir, et dont le seul produit est de mettre les hommes en état de vivre un peu mieux, mais seulement au jour le jour... Les manufactures réunies, les entreprises de quelques particuliers qui soldent des ouvriers au jour la journée, pour travailler à leur compte, peuvent mettre ces particuliers à leur aise; mais elles ne feront jamais un objet digne de l'attention des gouvernements<sup>59</sup>. » Ailleurs il désigne les manufactures séparées, pour la plupart combinées avec la petite culture, comme « les seules *libres* ». S'il affirme leur supériorité comme économie et productivité sur les « fabriques réunies » et ne voit dans celles-ci que des fruits de serre gouvernementale, cela s'explique par l'état où se trouvaient alors la plupart des manufactures continentales.

Les événements qui transforment les cultivateurs en salariés, et leurs moyens de subsistance et de travail en éléments matériels du capital, créent à celui-ci son marché

<sup>58</sup> « Je permettrai, dit le capitaliste, que vous ayez l'honneur de me servir, à condition que vous me donniez le peu qui vous reste pour la peine que je prendrai de vous commander. » (J.-J. Rousseau : *Discours sur l'économie politique*.)

<sup>59</sup> Mirabeau : *De la Monarchie prussienne sous Frédéric le Grand*, Londres, 1788, III, p. 20, 21, 109.

intérieur. Jadis la même famille paysanne façonnait d'abord, puis consommait directement - du moins en grande partie - les vivres et les matières brutes, fruits de son travail. Devenus maintenant marchandises, ils sont vendus en gros par le fermier, auquel les manufactures fournissent le marché. D'autre part, les ouvrages tels que fils, toiles, laineries ordinaires, etc., - dont les matériaux communs se trouvaient à la portée de toute famille de paysans - jusque-là produits à la campagne, se convertissent dorénavant en articles de manufacture auxquels la campagne sert de débouché, tandis que la multitude de chalands dispersés, dont l'approvisionnement local se tirait en détail de nombreux petits producteurs travaillant tous à leur compte, se concentre dès lors et ne forme plus qu'un grand marché pour le capital industriel<sup>60</sup>. C'est ainsi que l'expropriation des paysans, leur transformation en salariés, amène l'anéantissement de l'industrie domestique des campagnes, le divorce de l'agriculture d'avec toute sorte de manufacture. Et, en effet, cet anéantissement de l'industrie domestique du paysan peut seul donner au marché intérieur d'un pays l'étendue et la constitution qu'exigent les besoins de la production capitaliste.

Pourtant la période manufacturière proprement dite ne parvient point à rendre cette révolution radicale. Nous avons vu qu'elle ne s'empare de l'industrie nationale que d'une manière fragmentaire, sporadique, ayant toujours pour base principale les métiers des villes et l'industrie domestique des campagnes. Si elle détruit celle-ci sous certaines formes, dans certaines branches particulières et sur certains points, elle la fait naître sur d'autres, car elle ne saurait s'en passer pour la première façon des matières brutes. Elle donne ainsi lieu à la formation d'une nouvelle classe de petits laboureurs pour lesquels la culture du sol devient l'accessoire, et le travail industriel, dont l'ouvrage se vend aux manufactures, soit directement, soit par l'intermédiaire du commerçant, l'occupation principale. Il en fut ainsi, par exemple, de la culture du lin sur la fin du règne d'Elisabeth. C'est là une des circonstances qui déconcertent lorsqu'on étudie de près l'histoire de l'Angleterre. En effet, dès le dernier tiers du XV<sup>e</sup> siècle, les plaintes contré l'extension croissante de l'agriculture capitaliste et la destruction progressive des paysans indépendants ne cessent d'y retentir que pendant de courts intervalles, et en même temps on retrouve constamment ces paysans, quoique en nombre toujours moindre et dans des conditions de plus en plus empirées. Exceptons pourtant le temps de Cromwell : tant que la République dura, toutes les couches de la population anglaise se relevèrent de la dégradation où elles étaient tombées sous le règne des Tudors.

Cette réapparition des petits laboureurs est en partie, comme nous venons de le voir, l'effet du régime manufacturier lui-même, mais la raison première en est que l'Angleterre s'adonne de préférence tantôt à la culture des grains, tantôt à l'élevage du bétail, et que ses périodes d'alternance embrassent les unes un demi-siècle, les autres à peine une

<sup>60</sup> « Vingt livres de laine tranquillement converties en hardes de paysan par la propre industrie de la famille, pendant les moments de loisir que lui laisse le travail rural, - cela ne fait pas grand fracas : mais portez-les au marché, envoyez-les à la fabrique, de là au courtier, puis au marchand, et vous aurez de grandes opérations commerciales et un capital nominal engagé, représentant vingt fois la valeur de l'objet... La classe productive est ainsi mise à contribution afin de soutenir une misérable population de fabrique, une classe de boutiquiers parasites et un système commercial, monétaire et financier absolument fictif. » (David Urquhart, l. c., p. 120.)

vingtaine d'années; le nombre des petits laboureurs travaillant à leur compte varie aussi conformément à ces fluctuations.

C'est la grande industrie seule qui, au moyen des machines, fonde l'exploitation agricole capitaliste, sur une base permanente, qui fait radicalement exproprier l'immense majorité de la population rurale, et consomme la séparation de l'agriculture d'avec l'industrie domestique des campagnes, en en extirpant les racines - le filage et le tissage. Par exemple : « des manufactures proprement dites et de la destruction des manufactures rurales ou domestiques sort, à l'avènement des machines, la grande industrie lainière<sup>61</sup>. » « La charrue, le joug », s'écrie M. David Urquhart, furent l'invention des dieux et l'occupation des héros : le métier à tisser, le fuseau et le rouet ont-ils une moins noble origine ? Vous séparez le rouet de la charrue, le fuseau du joug, et vous obtenez des fabriques et des workhouses, du crédit et des paniques, deux nations hostiles, l'une agricole, l'autre commerciale<sup>62</sup>. » Mais de cette séparation fatale datent le développement nécessaire des pouvoirs collectifs du travail et la transformation de la production morcelée, routinière, en production combinée, scientifique. L'industrie mécanique consommant cette séparation, c'est elle aussi qui la première conquiert au capital tout le marché intérieur.

Les philanthropes de l'économie anglaise, tels que J. Stuart Mill, Rogers, Goldwin Smith, Fawcett, etc., les fabricants libéraux, les John Bright et consorts, interpellent les propriétaires fonciers de l'Angleterre comme Dieu interpella Caïn sur son frère Abel. Où s'en sont-ils allés, s'écrièrent-ils, ces milliers de francs-tenanciers (*freeholders*) ? Mais vous-mêmes, d'où venez-vous, sinon de la destruction de ces *freeholders* ? Pourquoi ne demandez-vous pas aussi ce que sont devenus les tisserands, les fileurs et tous les gens de métiers indépendants ?

<sup>61</sup> Tuckett, l. c., vol. I, p. 144.

<sup>62</sup> David Urquhart, l. c., p. 122. Mais voici Carey qui accuse l'Angleterre, non sans raison assurément, de vouloir convertir tous les autres pays en pays purement agricoles pour avoir seule le monopole des fabriques. Il prétend que c'est ainsi que la Turquie a été ruinée, l'Angleterre « n'ayant jamais permis aux propriétaires et cultivateurs du sol turc de se fortifier par l'alliance naturelle de la charrue et du métier, du marteau et de la herse » (*The Slave Trade*, etc., p. 125). D'après lui, D. Urquhart lui-même aurait été un des principaux agents de la ruine de la Turquie en y propageant dans l'intérêt anglais la doctrine du libre-échange. Le plus joli, c'est que Carey, grand admirateur du gouvernement russe, veut prévenir la séparation du travail industriel d'avec le travail agricole au moyen du système protectionniste, qui n'en fait qu'accélérer la marche.



**Chapitre XXXI : Genèse du capitaliste industriel**

La genèse du capitaliste industriel<sup>63</sup> ne s'accomplit pas petit à petit comme celle du fermier. Nul doute que maint chef de corporation, beaucoup d'artisans indépendants et même d'ouvriers salariés, ne soient devenus d'abord des capitalistes en herbe, et que peu à peu, grâce à une exploitation toujours plus étendue du travail salarié, suivie d'une accumulation correspondante, ils ne soient enfin sortis de leur coquille, capitalistes de pied en cap. L'enfance de la production capitaliste offre, sous plus d'un aspect, les mêmes phases que l'enfance de la cité au moyen âge, où la question de savoir lequel des serfs évadés serait maître et lequel serviteur était en grande partie décidée par la date plus ou moins ancienne de leur fuite. Cependant cette marche à pas de tortue ne répondait aucunement aux besoins commerciaux du nouveau marché universel, créé par les grandes découvertes de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Mais le moyen âge avait transmis deux espèces de capital, qui poussent sous les régimes d'économie sociale les plus divers, et même qui, avant l'ère moderne, monopolisent à eux seuls le rang de capital. C'est le *capital usuraire* et le *capital commercial*. « A présent - dit un écrivain anglais qui, du reste, ne prend pas garde au rôle joué par le capital commercial - à présent toute la richesse de la société passe en premier lieu par les mains du capitaliste... Il paie au propriétaire foncier, la rente, au travailleur, le salaire, au percepteur, l'impôt et la dîme, et retient pour lui-même une forte portion du produit annuel du travail, en fait, la partie la plus grande et qui grandit encore jour par jour. Aujourd'hui le capitaliste peut être considéré comme propriétaire en première main de toute la richesse sociale, bien qu'aucune loi ne lui ait conféré de droit à cette propriété... Ce changement dans la propriété a été effectué par les opérations de l'usure... et le curieux de l'affaire, c'est que les législateurs de toute l'Europe ont voulu empêcher cela par des lois contre l'usure... La puissance du capitaliste sur toute la richesse nationale implique une révolution radicale dans le droit de propriété; et par quelle *loi* ou par quelle série de lois a-t-elle été opérée<sup>64</sup> ? » L'auteur cité aurait dû se dire que les révolutions ne se font pas de par la loi.

La constitution féodale des campagnes et l'organisation corporative des villes empêchaient le capital-argent, formé par la double voie de l'usure et du commerce, de se convertir en capital industriel. Ces barrières tombèrent avec le licenciement des suites seigneuriales, avec l'expropriation et l'expulsion partielle des cultivateurs, mais on peut juger de la résistance que rencontrèrent les marchands, sur le point de se transformer en producteurs marchands, par le fait que les petits fabricants de draps de Leeds envoyèrent, encore en 1794, une députation au Parlement pour demander une loi qui interdît à tout marchand de devenir fabricant<sup>65</sup>. Aussi les manufactures nouvelles s'établirent-elles de préférence dans les ports de mer, centres d'exportation, ou aux endroits de l'intérieur situés hors du contrôle du régime municipal et de ses corps de

<sup>63</sup> Le mot « industriel » est ici employé par opposition à « agricole »; dans le sens *catégorique*, le fermier est tout aussi bien un capitaliste industriel que le fabricant.

<sup>64</sup> *The natural and artificial Rights of Property contrasted*. Lond., 1832, p. 98-99. L'auteur de cet écrit anonyme est Th. Hodgskin.

<sup>65</sup> Dr John Aikin, *Description from the country from thirty to forty miles round Manchester*. London, 1795.

métiers. De là, en Angleterre, lutte acharnée entre les vieilles villes privilégiées (*Corporate towns*) et ces nouvelles pépinières d'industrie. Dans d'autres pays, en France, par exemple, celles-ci furent placées sous la protection spéciale des rois.

La découverte des contrées aurifères et argentifères de l'Amérique, la réduction des indigènes en esclavage, leur enfouissement dans les mines ou leur extermination, les commencements de conquête et de pillage aux Indes orientales, la transformation de l'Afrique en une sorte de garenne commerciale pour la chasse aux peaux noires, voilà les procédés idylliques d'accumulation primitive qui signalent l'ère capitaliste à son aurore. Aussitôt après, éclate la guerre mercantile; elle a le globe entier pour théâtre. S'ouvrant par la révolte de la Hollande contre l'Espagne, elle prend des proportions gigantesques dans la croisade de l'Angleterre contre la Révolution française et se prolonge, jusqu'à nos jours, en expéditions de pirates, comme les fameuses *guerres d'opium* contre la Chine.

Les différentes méthodes d'accumulation primitive que l'ère capitaliste fait éclore se partagent d'abord, par ordre plus ou moins chronologique, le Portugal, l'Espagne, la Hollande, la France et l'Angleterre, jusqu'à ce que celle-ci les combine toutes, au dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, dans un ensemble systématique, embrassant à la fois le régime colonial, le crédit public, la finance moderne et le système protectionniste. Quelques-unes de ces méthodes reposent sur l'emploi de la force brutale, mais toutes sans exception exploitent le pouvoir de l'État, la force concentrée et organisée de la société, afin de précipiter violemment le passage de l'ordre économique féodal à l'ordre économique capitaliste et d'abrèger les phases de transition. Et, en effet, la force est l'accoucheuse de toute vieille société en travail. La force est un agent économique.

Un homme dont la ferveur chrétienne a fait tout le renom, M. W. Howitt, s'exprime ainsi sur la colonisation chrétienne : « Les barbaries et les atrocités exécrables perpétrées par les races soi-disant chrétiennes dans toutes les régions du monde et contre tous les peuples qu'elles ont pu subjuguier n'ont de parallèle dans aucune autre ère de l'histoire universelle, chez aucune race si sauvage, si grossière, si impitoyable, si éhontée qu'elle fût<sup>66</sup>. »

L'histoire de l'administration coloniale des Hollandais - et la Hollande était au XVII<sup>e</sup> siècle la nation capitaliste par excellence - « déroule un tableau de meurtres, de trahisons, de corruption et de bassesse, qui ne sera jamais égalé<sup>67</sup> ».

Rien de plus caractéristique que leur système d'enlèvement des naturels des Célèbes, à l'effet de se procurer des esclaves pour Java. Ils avaient tout un personnel spécialement dressé à ce rapt d'un nouveau genre. Les principaux agents de ce commerce étaient le ravisseur, l'interprète et le vendeur, et les principaux vendeurs étaient des princes indigènes. La jeunesse enlevée était enfouie dans les cachots secrets de Célèbes jusqu'à ce qu'on l'entassât sur les navires d'esclaves.

<sup>66</sup> William Howitt : *Colonisation and Christianity. A Popular History of the treatment of the natives by the Europeans in all their colonies*; Lond., 1838, p. 9. Sur le traitement des esclaves, on trouve une bonne compilation chez Charles Comte. (*Traité de législation*, 3<sup>e</sup> édit., Bruxelles, 1837.) Il faut étudier ce sujet en détail pour voir ce que le bourgeois fait de lui-même et du travailleur, partout où il peut, sans gêne, modeler le monde à son image.

<sup>67</sup> Thomas Stamford Raffles late Governor of Java : *The History of Java and its dependencies*; Lond. 1817.

« La seule ville de Macassar, par exemple, dit un rapport officiel, fourmille de prisons secrètes, toutes plus horribles les unes que les autres, remplies de malheureux, victimes de l'avidité et de la tyrannie, chargés de fers, violemment arrachée à leurs familles. » Pour s'emparer de Malacca, les Hollandais corrompirent le gouverneur portugais. Celui-ci les fit entrer dans la ville en 1641. Ils coururent aussitôt à sa maison et l'assassinèrent, s'abstenant ainsi... de lui payer la somme de 21.875 livres sterling et., prix de sa trahison. Partout où ils mettaient le pied, la dévastation et la dépopulation marquaient leur passage. Une province de Java, Banjuwangi, comptait en 1750 plus de 80.000 habitants. En 1811, elle n'en avait plus que 8.000. Voilà *le doux commerce* !

La Compagnie anglaise des Indes orientales obtint, outre le pouvoir politique, le monopole exclusif du commerce du thé et du commerce chinois en général, ainsi que celui du transport des marchandises d'Europe en Asie et d'Asie en Europe. Mais le cabotage et la navigation entre les îles, de même que le commerce à l'intérieur de l'Inde, furent concédés exclusivement aux employés supérieurs de la Compagnie. Les monopoles du sel, de l'opium, du bétel et d'autres denrées, étaient des mines inépuisables de richesse. Les employés, fixant eux-mêmes les prix, écorchaient à discrétion le malheureux Hindou. Le gouvernement général prenait part à ce commerce privé. Ses favoris obtenaient des adjudications telles que, plus forts que les alchimistes, ils faisaient de l'or avec rien. De grandes fortunes poussaient en vingt-quatre heures comme des champignons; l'accumulation primitive s'opérait sans un liard d'avance. Le procès de Warren Hastings fourmille d'exemples de ce genre. Citons en un seul. Un certain Sullivan obtient un contrat pour une livraison d'opium, au moment de son départ en mission, officielle pour une partie de l'Inde tout à fait éloignée des districts producteurs. Sullivan cède son contrat pour 40.000 livres sterling à un certain Binn; Binn, de son côté, le revend le même jour pour 60.000 livres sterling, et l'acheteur définitif, exécuteur du contrat, déclare après cela avoir réalisé un bénéfice énorme. D'après une liste présentée au Parlement, la Compagnie et ses employés extorquèrent aux Indiens, de 1757 à 1760, sous la seule rubrique de dons gratuits, une somme de six millions de livres sterling ! De 1769 à 1770, les Anglais provoquèrent une famine artificielle en achetant tout le riz et en ne consentant à le revendre qu'à des prix fabuleux<sup>68</sup>.

Le sort des indigènes était naturellement le plus affreux dans les plantations destinées au seul commerce d'exportation, telles que les Indes occidentales, et dans les pays riches et peuplés, tels que les Indes orientales et le Mexique, tombés entre les mains d'aventuriers européens, à la curée. Cependant, même dans, les colonies proprement dites, le caractère chrétien de l'accumulation primitive ne se démentait point. Les austères intrigants du protestantisme, les puritains, allouèrent en 1703, par décret de leur assemblée, une prime de 40 livres sterling par scalp d'Indien et autant par chaque Peau-Rouge fait prisonnier; en 1720, une prime de 100 livres sterling; en 1744, Massachusetts-Bay ayant déclaré rebelle une certaine tribu, des primes suivantes furent offertes : 100 livres sterling par *scalp* d'individu mâle de douze ans et plus, 105 livres

<sup>68</sup> En 1866, plus d'un million d'Hindous moururent de faim dans la seule province d'Orissa. On n'en chercha pu moins à enrichir le trésor public en vendant très cher aux gens affamés les denrées.

sterling par prisonnier mâle, 55 livres sterling par femme ou enfant pris, et 50 livres sterling pour leurs scalps ! Trente ans après, les atrocités du régime colonial retombèrent sur les descendants de ces pieux pèlerins (*pilgrim fathers*), devenus à leur tour des rebelles. Les limiers dressés à la chasse des colons en révolte et les Indiens payés pour livrer leurs scalps furent proclamés par le Parlement « des moyens que Dieu et la nature avaient mis entre ses mains ».

Le régime colonial donna un grand essor à la navigation et au commerce. Il enfanta les sociétés mercantiles, dotées par les gouvernements de monopoles et de privilèges et servant de puissants leviers à la concentration des capitaux. Il assurait des débouchés aux manufactures naissantes, dont la facilité d'accumulation redoubla, grâce au monopole du marché colonial. Les trésors directement extorqués hors de l'Europe par le travail forcé des indigènes réduits en esclavage, par la concussion, le pillage et le meurtre refluaient à la mère patrie pour y fonctionner comme capital. La vraie initiatrice du régime colonial, la Hollande, avait déjà, en 1648, atteint l'apogée de sa grandeur. Elle était en possession presque exclusive du commerce des Indes orientales et des communications entre le sud-ouest et le nord-est de l'Europe. Ses pêcheries, sa marine, ses manufactures dépassaient celles des autres pays. Les capitaux de la République étaient peut-être plus importants que tous ceux du reste de l'Europe pris ensemble.

De nos jours, la suprématie industrielle implique la suprématie commerciale, mais à l'époque manufacturière proprement dite, c'est la suprématie commerciale qui donne la suprématie industrielle. De là le rôle prépondérant que joua alors le régime colonial. Il fut « le dieu étranger » qui se place sur l'autel, à côté des vieilles idoles de l'Europe; un beau jour il pousse du coude ses camarades, et patatras ! voilà toutes les idoles à bas !

Le système du crédit public, c'est-à-dire des dettes publiques, dont Venise et Gênes avaient, au moyen âge, posé les premiers jalons, envahit l'Europe définitivement pendant l'époque manufacturière. Le régime colonial, avec son commerce maritime et ses guerres commerciales, lui servant de serre chaude, il s'installa d'abord en Hollande. La dette publique, en d'autres termes l'aliénation de l'État, qu'il soit despotique, constitutionnel ou républicain, marque de son empreinte l'ère capitaliste. La seule partie de la soi-disant richesse nationale qui entre réellement dans la possession collective des peuples modernes, c'est leur dette publique<sup>69</sup>. Il n'y a donc pas à s'étonner de la doctrine moderne que plus un peuple s'endette, plus il s'enrichit. Le crédit public, voilà le *credo* du capital. Aussi le manque de foi en la dette publique vient-il, dès l'incubation de celle-ci, prendre la place du péché contre le Saint-Esprit, jadis le seul impardonnables<sup>70</sup>.

La dette publique opère comme un des agents les plus énergiques de l'accumulation primitive. Par un coup de baguette, elle doue l'argent improductif de la vertu

<sup>69</sup> William Cobbett remarque qu'en Angleterre toutes les choses publiques s'appellent royales, mais que par compensation, il y a la dette nationale.

<sup>70</sup> Quand, au moment le plus critique de la deuxième guerre de la Fronde, Bussy-Rabutin fait demander, pour pouvoir lever un régiment, des assignations sur « les tailles du Nivernois encore dues » et « sur le sel », Mazarin répond : « Plût à Dieu que cela se pût, mais tout cela est destiné pour les rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, et il serait d'étrange conséquence de faire des levées de ces deniers-là; qu'il ne fallait point irriter les rentiers ni contre lui ni contre vous. » (*Mémoires du comte de Bussy-Rabutin*, Amsterdam, 1751, t. I, p. 165.)

reproductive et le convertit ainsi en capital, sans qu'il ait pour cela à subir les risques, les troubles inséparables de son emploi industriel et même de l'usure privée. Les créiteurs publics, à vrai dire, ne donnent rien, car leur principal, métamorphosé en effets publics d'un transfert facile, continue à fonctionner entre leurs mains comme autant de numéraire. Mais, à part la classe de rentiers oisifs ainsi créée, à part la fortune improvisée des financiers intermédiaires entre le gouvernement et la nation - de même que celle des traitants, marchands, manufacturiers particuliers, auxquels une bonne partie de tout emprunt rend le service d'un capital tombé du ciel - la dette publique a donné le branle aux sociétés par actions, au commerce de toute sorte de papiers négociables, aux opérations aléatoires, à l'agiotage, en somme, aux jeux de bourse et à la bancocratie moderne.

Dès leur naissance les grandes banques, affublées de titres nationaux, n'étaient que des associations de spéculateurs privés s'établissant à côté des gouvernements et, grâce aux privilèges qu'ils en obtenaient, à même de leur prêter l'argent du public. Aussi l'accumulation de la dette publique n'a-t-elle pas de gradimètre plus infaillible que la hausse successive des actions de ces banques, dont le développement intégral date de la fondation de la Banque d'Angleterre, en 1694. Celle-ci commença par prêter tout son capital argent au gouvernement à un intérêt de 8 %, en même temps elle était autorisée par le Parlement à battre monnaie du même capital en le prêtant de nouveau au public sous forme de billets qu'on lui permit de jeter en circulation, en escomptant avec eux des billets d'échange, en les avançant sur des marchandises et en les employant à l'achat de métaux précieux. Bientôt après, cette monnaie de crédit de sa propre fabrique devint l'argent avec lequel la Banque d'Angleterre effectua ses prêts à l'État et paya pour lui les intérêts de la dette publique. Elle donnait d'une main, non seulement pour recevoir davantage, mais, tout en recevant, elle restait créancière de la nation à perpétuité, jusqu'à concurrence du dernier liard donné. Peu à peu elle devint nécessairement le réceptacle des trésors métalliques du pays et le grand centre autour duquel gravita dès lors le crédit commercial. Dans le même temps qu'on cessait en Angleterre de brûler les sorcières, on commença à y pendre les falsificateurs de billets de banque.

Il faut avoir parcouru les écrits de ce temps-là, ceux de Bolingbroke, par exemple, pour comprendre tout l'effet que produisit sur les contemporains l'apparition soudaine de cette engeance de bancocrates, financiers, rentiers, courtiers, agents de change, brasseurs d'affaires et loups-cerviers<sup>71</sup>.

Avec les dettes publiques naquit un système de crédit international qui cache souvent une des sources de l'accumulation primitive chez tel ou tel peuple. C'est ainsi, par exemple, que les rapines et les violences vénitiennes forment une des bases de la richesse en capital de la Hollande, à qui Venise en décadence prêtait des sommes considérables. A son tour, la Hollande, déchue vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle de sa suprématie industrielle et commerciale, se vit contrainte à faire valoir des capitaux énormes en les

prêtant à l'étranger et, de 1701 à 1776, spécialement à l'Angleterre, sa rivale victorieuse. Et il en est de même à présent de l'Angleterre et des États-Unis. Maint capital qui fait aujourd'hui son apparition aux États-Unis sans extrait de naissance n'est que du sang d'enfants de fabrique capitalisé hier en Angleterre.

Comme la dette publique est assise sur le revenu public, qui en doit payer les redevances annuelles, le système moderne des impôts était le corollaire obligé des emprunts nationaux. Les emprunts, qui mettent les gouvernements à même de faire face aux dépenses extraordinaires sans que les contribuables s'en ressentent sur-le-champ, entraînent à leur suite un surcroît d'impôts; de l'autre côté, la surcharge d'impôts causée par l'accumulation des dettes successivement contractées contraint les gouvernements, en cas de nouvelles dépenses extraordinaires, d'avoir recours à de nouveaux emprunts. La fiscalité moderne, dont les impôts sur les objets de première nécessité et, partant, l'enchérissement, de ceux-ci, formaient de prime abord le pivot, renferme donc en soi un germe de progression automatique. La surcharge des taxes n'en est pas un incident, mais le principe. Aussi en Hollande, où ce système a été d'abord inauguré, le grand patriote de Witt l'a-t-il exalté dans ses *Maximes* comme le plus propre à rendre le salarié soumis, frugal, industriel, et... exténué de travail. Mais l'influence délétère qu'il exerce sur la situation de la classe ouvrière doit moins nous occuper ici que l'expropriation forcée qu'il implique du paysan, de l'artisan, et des autres éléments de la petite classe moyenne. Là-dessus, il n'y a pas deux opinions, même parmi les économistes bourgeois. Et son action expropriatrice est encore renforcée par le système protectionniste, qui constitue une de ses parties intégrantes.

La grande part qui revient à la dette publique et au système de fiscalité correspondant, dans la capitalisation de la richesse et l'expropriation des masses, a induit une foule d'écrivains, tels que William Cobbett, Doubleday et autres, à y chercher à tort la cause première de la misère des peuples modernes.

Le *système protectionniste* fut un moyen artificiel de fabriquer des fabricants, d'exproprier des travailleurs indépendants, de convertir en capital les instruments et conditions matérielles du travail, d'abrèger de vive force la transition du mode traditionnel de production au mode moderne. Les États européens se disputèrent la palme du protectionnisme et, une fois entrés au service des faiseurs de plus-value, ils ne se contentèrent pas de saigner à blanc leur propre peuple, indirectement par les droits protecteurs, directement par les primes d'exportation, les monopoles de vente à l'intérieur, etc. Dans les pays voisins placés sous leur dépendance, ils extirpèrent violemment toute espèce d'industrie; c'est ainsi que l'Angleterre tua la manufacture de laine en Irlande à coups d'oukases parlementaires. Le procédé de fabrication des fabricants fut encore simplifié sur le continent, où Colbert avait fait école. La source enchantée d'où le capital primitif arrivait tout droit aux faiseurs, sous forme d'avance et même de don gratuit, y fut souvent le trésor public.

<sup>71</sup> « Si les Tartares inondaient aujourd'hui l'Europe, il faudrait bien des affaires pour leur faire entendre ce que c'est qu'un financier parmi nous. » (Montesquieu : *Esprit des lois*, t. IV, p. 33, éd. Londres, 1769.)

Mais pourquoi, s'écrie Mirabeau, pourquoi aller chercher si loin la cause de la population et de l'éclat manufacturier de la Saxe avant la guerre ! Cent quatre-vingt millions de dettes faites par les souverains<sup>72</sup>.

Régime colonial, dettes publiques, exactions fiscales, protection industrielle, guerres commerciales, etc., tous ces rejets de la période manufacturière proprement dite, prennent un développement gigantesque pendant la première jeunesse de la grande industrie. Quant à sa naissance, elle est dignement célébrée par une sorte de massacre des innocents - le vol d'enfants exécuté en grand. Le recrutement des fabriques nouvelles se fait comme celui de la marine royale - au moyen de la *presse* !

Si blasé que F.M. Eden se soit montré au sujet de l'expropriation du cultivateur, dont l'horreur remplit trois siècles, quel que soit son air de complaisance en face de ce drame historique, « nécessaire » pour établir l'agriculture capitaliste et la « vraie proportion entre les terres de labour et celles de pacage », cette sereine intelligence des fatalités économiques lui fait défaut dès qu'il s'agit de la nécessité du vol des enfants, de la nécessité de les asservir, afin de pouvoir transformer l'exploitation manufacturière en exploitation mécanique et d'établir le vrai rapport entre le capital et la force ouvrière. Le public, dit-il, ferait peut-être bien d'examiner si une manufacture dont la réussite exige qu'on arrache aux chaumières et aux workhouses de pauvres enfants qui, se relevant par troupes, peineront la plus grande partie de la nuit et seront privés de leur repos - laquelle, en outre, agglomère pêle-mêle des individus différents de sexe, d'âge et de penchants, en sorte que la contagion de l'exemple entraîne nécessairement la dépravation et le libertinage - si une telle manufacture peut jamais augmenter la somme du bonheur individuel et national<sup>73</sup>. »

« Dans le Derbyshire, le Nottinghamshire et surtout le Lancashire », dit Fielden, qui était lui-même filateur, « les machines récemment inventées furent employées dans de grandes fabriques, tout près de cours d'eau assez puissants pour mouvoir la roue hydraulique. Il fallut tout à coup des milliers de bras dans ces endroits éloignés des villes, et le Lancashire en particulier, jusqu'alors relativement très peu peuplé et stérile, eut avant tout besoin d'une population. Des doigts petits et agiles, tel était le cri général, et aussitôt naquit la coutume de se procurer de soi-disant apprentis, des workhouses appartenant aux diverses paroisses de Londres, de Birmingham et d'ailleurs. Des milliers de ces pauvres petits abandonnés, de sept à treize et quatorze ans, furent ainsi expédiés vers le Nord. Le maître [le voleur d'enfants] se chargeait de vêtir, nourrir et loger ses apprentis dans une maison ad hoc tout près de la fabrique. Pendant le travail, ils étaient sous l'œil des surveillants. C'était l'intérêt de ces gardes-chiourme de faire trimer les enfants à outrance, car, selon la quantité de produits qu'ils en savaient extraire, leur propre paye diminuait ou augmentait. Les mauvais traitements, telle fut la conséquence naturelle... Dans beaucoup de districts manufacturiers, principalement dans le Lancashire, ces êtres innocents, sans amis ni soutiens, qu'on avait livrés aux maîtres de fabrique, furent soumis aux tortures les plus affreuses. Épuisés par l'excès de travail, ... ils

<sup>72</sup> Mirabeau.

<sup>73</sup> Eden, *The State of the Poor*, t. II, ch. 1, p. 421.

furent fouettés, enchaînés, tourmentés avec les raffinements les plus étudiés. Souvent, quand la faim les tordait le plus fort, le fouet les maintenait au travail. Le désespoir les porta en quelques cas au suicide !... Les belles et romantiques vallées du Derbyshire devinrent de noires solitudes où se commirent impunément des atrocités sans nom et même des meurtres !... Les profits énormes réalisés par les fabricants ne firent qu'aiguiser leurs dents. Ils imaginèrent la pratique du travail nocturne, c'est-à-dire qu'après avoir épuisé un groupe de travailleurs par la besogne de jour, ils tenaient un autre groupe tout prêt pour la besogne de nuit. Les premiers se jetaient dans les lits que les seconds venaient de quitter au moment même, et vice-versa. C'est une tradition populaire dans le Lancashire que les lits ne refroidissaient jamais<sup>74</sup> ! »

Avec le développement de la production capitaliste pendant la période manufacturière, l'opinion publique européenne avait dépouillé son dernier lambeau de conscience et de pudeur. Chaque nation se faisait une gloire cynique de toute infamie propre à accélérer l'accumulation du capital. Qu'on lise, par exemple, les naïves Annales du commerce, de l'honnête A. Anderson. Ce brave homme admire comme un trait de génie de la politique anglaise que, lors de la paix d'Utrecht, l'Angleterre ait arraché à l'Espagne, par le traité d'Asiento, le privilège de faire, entre l'Afrique et l'Amérique espagnole, la traite des nègres qu'elle n'avait faite jusque-là qu'entre l'Afrique et ses possessions de l'Inde orientale. L'Angleterre obtint ainsi de fournir jusqu'en 1743 quatre mille huit cents nègres par an à l'Amérique espagnole. Cela lui servait en même temps à couvrir d'un voile officiel les prouesses de sa contrebande. Ce fut la traite des nègres qui jeta les fondements de la grandeur de Liverpool; pour cette ville orthodoxe le trafic de chair humaine constitua toute la méthode d'accumulation primitive. Et, jusqu'à nos jours, les notabilités de Liverpool ont chanté les vertus spécifiques du commerce d'esclaves, « lequel développe l'esprit d'entreprise jusqu'à la passion, forme des marins sans pareils et rapporte énormément d'argent<sup>75</sup> ». Liverpool employait à la traite 15 navires en 1730, 53 en 1751, 74 en 1760, 96 en 1770 et 132 en 1792.

Dans le même temps que l'industrie cotonnière introduisait en Angleterre l'esclavage des enfants, aux États-Unis elle transformait le traitement plus ou moins patriarcal des noirs en un système d'exploitation mercantile. En somme, il fallait pour piédestal à

<sup>74</sup> John Fielden : *The Curse of the factory system*, London, 1836, p. 5, 6. - Relativement aux infamies commises à l'origine des fabriques, voyez Dr Aikin (1795), *Description of the Country from 30 to 40 miles round Manchester*, p. 219, et Gisbourne : *Enquiry into the Duties of Men*, 1795, vol. II. - Dès que la machine à vapeur transplanta les fabriques des cours d'eau de la campagne au milieu des villes, le faiseur de plus-value, amateur d'« abstinence », trouva sous la main toute une armée d'enfants sans avoir besoin de mettre des workhouses en réquisition. Lorsque sir R. Peel (père du *ministre de la plausibilité*) présenta en 1815 son bill sur les mesures à prendre pour protéger les enfants, F. Horner, l'ami de Ricardo, cita les faits suivants devant la Chambre des Communes : il est notoire que récemment, parmi les meubles d'un banqueroutier, une bande d'enfants de fabrique fut, si je puis me servir de cette expression, mise aux enchères et vendue comme faisant partie de l'actif ! Il y a deux ans (1813), un cas abominable se présenta devant le tribunal du Banc du Roi. Il s'agissait d'un certain nombre d'enfants. Une paroisse de Londres les avait livrés à un fabricant, qui de son côté les avait passés à un autre. Quelques amis de l'humanité les découvrirent finalement dans un état complet d'inanition. Un autre cas encore plus abominable a été porté à ma connaissance lorsque j'étais membre du comité d'enquête parlementaire. Il y a quelques années seulement, une paroisse de Londres et un fabricant conclurent un traité dans lequel il fut stipulé que par vingtaine d'enfants sains de corps et d'esprit vendus, il devrait accepter un idiot. »

<sup>75</sup> Voy. le livre déjà cité du Dr Aikin, 1795.

l'esclavage dissimulé des salariés en Europe, l'esclavage sans phrase dans le nouveau monde<sup>76</sup>.

*Tantæ molis erat*<sup>77</sup> ! Voilà de quel prix nous avons payé nos conquêtes; voilà ce qu'il en a coûté pour dégager les « lois éternelles et naturelles » de la production capitaliste, pour consommer le divorce du travailleur d'avec les conditions du travail, pour transformer celles-ci en capital, et la masse du peuple en salariés, en *pauvres industriels (labouring poor)*, chef-d'œuvre de l'art, création sublime de l'histoire moderne<sup>78</sup>. Si, d'après Augier, c'est « avec des taches naturelles de sang, sur une de ses faces » que « l'argent est venu au monde<sup>79</sup> », le capital y arrive suant le sang et la boue par tous les pores<sup>80</sup>.

<sup>76</sup> En 1790 il y avait dans les Indes occidentales anglaises dix esclaves pour un homme libre; dans les Indes françaises quatorze pour un; dans les Indes hollandaises vingt-trois pour un. (Henry Brougham : *An Inquiry into the colonial policy of the European powers*, Edimb., 1803, vol. II, p. 74.)

<sup>77</sup> Tant il était difficile. (N.R.)

<sup>78</sup> Cette expression *labouring poor* se trouve dans les lois anglaises depuis le temps où la classe des salariés commence à attirer l'attention. La qualification de *labouring poor* est opposée d'une part à celle de *idle poor*, pauvre fainéant, mendiant, etc., d'autre part à celle de travailleur, possesseur de ses moyens de travail, n'étant pas encore tout à fait plumé. De la loi l'expression est passée dans l'économie politique depuis Culpeper, J. Child, etc., jusqu'à Adam Smith et Eden. On peut juger par là de la bonne foi de l'*execrable political cantmonger* [Exécrable hypocrite politique. (N.R.)], Edmond Burke, quand il déclare l'expression *labouring poor* un *execrable political cant* [Exécrable hypocrite politique. (N.R.)]. Ce scyphante, qui à la solde de l'oligarchie anglaise a joué le romantique contre la Révolution française, de même qu'à la solde des colonies du Nord de l'Amérique, au commencement de leurs troubles, il avait joué le libéral contre l'oligarchie anglaise, avait l'âme foncièrement bourgeoise. « Les lois du commerce, dit-il, sont les lois de la nature et conséquemment de Dieu » (E. Burke, *Thoughts and Details on Scarcity*. London, 1800, p. 31, 32). Rien d'étonnant que, fidèle aux « lois de Dieu et de la nature », il se soit toujours vendu au plus offrant enchérisseur. On trouve dans les écrits du Rev. Tucker - il était pasteur et tory, au demeurant homme honorable et bon économiste - un portrait bien réussi de cet Edmond Burke au temps de son libéralisme. A une époque comme la nôtre, où la lâcheté des caractères s'unit à la foi la plus ardente aux « lois du commerce », c'est un devoir de stigmatiser sans relâche les gens tels que Burke, que rien ne distingue de leurs successeurs, rien, si ce n'est le talent.

<sup>79</sup> Marie Augier : *Du crédit public*, Paris, 1842, p. 265.

<sup>80</sup> « Le capital, dit la *Quarterly Review*, fuit le tumulte et les disputes et est timide par nature. Cela est très vrai, mais ce n'est pas pourtant toute la vérité. Le capital abhorre l'absence de profit ou un profit minime, comme la nature a horreur du vide. Que le profit soit convenable, et le capital devient courageux : 10 % d'assurés, et on peut l'employer partout; 20 %, il s'échauffe !, 50 %, il est d'une témérité folle; à 100%, il foule aux pieds toutes les lois humaines; 300 %, et il n'est pas de crime qu'il n'ose commettre, même au risque de la potence. Quand le désordre et la discorde portent profit, il les encourage tous deux, à preuve la contrebande et la traite des nègres. » (P.J. Dunning, *Trade Unions and Strikes*, p. 436.)

### Chapitre XXXII : *Tendance historique de l'accumulation capitaliste*

Ainsi donc ce qui gît au fond de l'accumulation primitive du capital, au fond de sa genèse historique, c'est l'expropriation du producteur immédiat, c'est la dissolution de la propriété fondée sur le travail personnel de son possesseur.

La propriété privée, comme antithèse de la propriété collective, n'existe que là où les instruments et les autres conditions extérieures du travail appartiennent à des particuliers. Mais selon que ceux-ci sont les travailleurs ou les non-travailleurs, la propriété privée change de face. Les formes infiniment nuancées qu'elle affecte à première vue ne font que réfléchir les états intermédiaires entre ces deux extrêmes.

La propriété privée du travailleur sur les moyens de son activité productive est le corollaire de la petite industrie, agricole ou manufacturière, et celle-ci constitue la pépinière de la production sociale, l'école où s'élaborent l'habileté manuelle, l'adresse ingénieuse et la libre individualité du travailleur. Certes, ce mode de production se rencontre au milieu de l'esclavage, du servage et d'autres états de dépendance. Mais il ne prospère, il ne déploie toute son énergie, il ne revêt sa forme intégrale et classique que là où le travailleur est le propriétaire libre des conditions de travail qu'il met lui-même en œuvre, le paysan, du sol qu'il cultive, l'artisan, de l'outillage qu'il manie, comme le virtuose, de son instrument.

Ce régime industriel de petits producteurs indépendants, travaillant à leur compte, présuppose le morcellement du sol et l'éparpillement des autres moyens de production. Comme il en exclut la concentration, il exclut aussi la coopération sur une grande échelle, la subdivision de la besogne dans l'atelier et aux champs, le machinisme, la domination savante de l'homme sur la nature, le libre développement des puissances sociales du travail, le concert et l'unité dans les fins, les moyens et les efforts de l'activité collective. Il n'est compatible qu'avec un état de la production et de la société étroitement borné. L'éterniser, ce serait, comme le dit pertinemment Pecqueur, « décréter la médiocrité en tout ». Mais, arrivé à un certain degré, il engendre de lui-même les agents matériels de sa dissolution. A partir de ce moment, des forces et des passions qu'il comprime, commencent à s'agiter au sein de la société. Il doit être, il est anéanti. Son mouvement d'élimination transformant les moyens de production individuels et épars en moyens de production socialement concentrés, faisant de la propriété naine du grand nombre la propriété colossale de quelques-uns, cette douloureuse, cette épouvantable expropriation du peuple travailleur, voilà les origines, voilà la genèse du capital. Elle embrasse toute une série de procédés violents, dont nous n'avons passé en revue que les plus marquants sous le titre de méthodes d'accumulation primitive.

L'expropriation des producteurs immédiats s'exécute avec un vandalisme impitoyable qu'aiguillonnent les mobiles les plus infâmes, les passions les plus sordides et les plus haïssables dans leur petitesse. La propriété privée, fondée sur le travail personnel, cette propriété qui soude pour ainsi dire le travailleur isolé et autonome aux conditions

extérieures du travail, va être supplantée par la propriété privée capitaliste, fondée sur l'exploitation du travail d'autrui, sur le salariat<sup>81</sup>.

Dès que ce procès de transformation a décomposé suffisamment et de fond en comble la vieille société, que les producteurs sont changés en prolétaires, et leurs conditions de travail, en capital, qu'enfin le régime capitaliste se soutient par la seule force économique des choses, alors la socialisation ultérieure du travail, ainsi que la métamorphose progressive du sol et des autres moyens de production en instruments socialement exploités, communs, en un mot, l'élimination ultérieure des propriétés privées, va revêtir une nouvelle forme. Ce qui est maintenant à exproprier, ce n'est plus le travailleur indépendant, mais le capitaliste, le chef d'une armée ou d'une escouade de salariés.

Cette expropriation s'accomplit par le jeu des lois immanentes de la production capitaliste, lesquelles aboutissent à la concentration des capitaux. Corrélativement à cette centralisation, à l'expropriation du grand nombre des capitalistes par le petit, se développent sur une échelle toujours croissante l'application de la science à la technique, l'exploitation de la terre avec méthode et ensemble, la transformation de l'outil en instruments puissants seulement par l'usage commun, partant l'économie des moyens de production, l'entrelacement de tous les peuples dans le réseau du marché universel, d'où le caractère international imprimé au régime capitaliste. A mesure que diminue le nombre des potentats du capital qui usurpent et monopolisent tous les avantages de cette période d'évolution sociale, s'accroissent la misère, l'oppression, l'esclavage, la dégradation, l'exploitation, mais aussi la résistance de la classe ouvrière sans cesse grossissante et de plus en plus disciplinée, unie et organisée par le mécanisme même de la production capitaliste. Le monopole du capital devient une entrave pour le mode de production qui a grandi et prospéré avec lui et sous ses auspices. La socialisation du travail et la centralisation de ses ressorts matériels arrivent à un point où elles ne peuvent plus tenir dans leur enveloppe capitaliste. Cette enveloppe se brise en éclats. L'heure de la propriété capitaliste a sonné. Les expropriateurs sont à leur tour expropriés<sup>82</sup>.

L'appropriation capitaliste, conforme au mode de production capitaliste, constitue la première négation de cette propriété privée qui n'est que le corollaire du travail indépendant et individuel. Mais la production capitaliste engendre elle-même sa propre négation avec la fatalité qui préside aux métamorphoses de la nature. C'est la négation

<sup>81</sup> « Nous sommes... dans une condition tout à fait nouvelle de la société... nous tendons à séparer complètement toute espèce de propriété d'avec toute espèce de travail. » (Sismondi : *Nouveaux principes de l'Econ. polit.*, t. II, p. 434.)

<sup>82</sup> « Le progrès de l'industrie, dont la bourgeoisie est l'agent sans volonté propre et sans résistance, substitue à l'isolement des ouvriers, résultant de leur concurrence, leur union révolutionnaire par l'association. Ainsi, le développement de la grande industrie sape, sous les pieds de la bourgeoisie, le terrain même sur lequel elle a établi son système de production et d'appropriation. Avant tout, la bourgeoisie produit ses propres fossoyeurs. Sa chute et la victoire du prolétariat sont également inévitables. De toutes les classes qui, à l'heure présente, s'opposent à la bourgeoisie, le prolétariat seul est une classe vraiment révolutionnaire. Les autres classes périssent avec la grande industrie; le prolétariat, au contraire, en est le produit le plus authentique. Les classes moyennes, petits fabricants, détaillants, artisans, paysans, tous combattent la bourgeoisie parce qu'elle est une menace pour leur existence en tant que classes moyennes. Elles ne sont donc pas révolutionnaires, mais conservatrices; bien plus elles sont réactionnaires. elles cherchent à faire tourner à l'envers la roue de l'histoire. » (Karl Marx et Friedrich Engels : *Manifeste du Parti communiste*, Lond., 1847 p. 9, 11.)

de la négation. Elle rétablit non la propriété privée du travailleur, mais sa propriété individuelle, fondée sur les acquêts de, l'ère capitaliste, sur la coopération et la possession commune de tous les moyens de production, y compris le sol.

Pour transformer la propriété privée et morcelée, objet du travail individuel, en propriété capitaliste, il a naturellement fallu plus de temps, d'efforts et de peines que n'en exigera la métamorphose en propriété sociale de la propriété capitaliste, qui de fait repose déjà sur un mode de production collectif. Là, il s'agissait de l'expropriation de la masse par quelques usurpateurs; ici, il s'agit de l'expropriation de quelques, usurpateurs par la masse.

### Chapitre XXXIII : La théorie moderne de la colonisation

L'économie politique cherche, en principe, à entretenir une confusion des plus commodes entre deux genres de propriété privée bien distincts, la propriété privée fondée sur le travail personnel, et la propriété privée fondée sur le travail d'autrui, oubliant, à dessein, que celle-ci non seulement forme l'antithèse de celle-là, mais qu'elle ne croît que sur sa tombe. Dans l'Europe occidentale, mère-patrie de l'économie politique, l'accumulation primitive, c'est-à-dire l'expropriation des travailleurs, est en partie consommée, soit que le régime capitaliste se soit directement inféodé toute la production nationale, soit que - là où les conditions économiques sont moins avancées - il dirige au moins indirectement les couches sociales qui persistent à côté de lui et déclinent peu à peu avec le mode de production suranné qu'elles comportent. A la société capitaliste déjà faite, l'économiste applique les notions de droit et de propriété léguées par une société précapitaliste, avec d'autant plus de zèle et d'onction que les faits protestent plus haut contre son idéologie. Dans les colonies, il en est tout autrement<sup>83</sup>.

Là le mode de production et d'appropriation capitaliste se heurte partout contre la propriété, corollaire du travail personnel, contre le producteur qui, disposant des conditions extérieures du travail, s'enrichit lui-même au lieu d'enrichir le capitaliste. L'antithèse de ces deux modes d'appropriation diamétralement opposés s'affirme ici d'une façon concrète, par la lutte. Si le capitaliste se sent appuyé par la puissance de la mère-Patrie, il cherche à écarter violemment de son chemin la pierre d'achoppement. Le même intérêt qui pousse le sycophante du capital, l'économiste, à soutenir chez lui l'identité théorique de la propriété capitaliste et de son contraire, le détermine aux colonies à entrer dans la voie des aveux, à proclamer bien haut l'incompatibilité de ces deux ordres sociaux. Il se met donc à démontrer qu'il faut ou renoncer au développement des puissances collectives du travail, à la coopération, à la division manufacturière, à l'emploi en grand des machines, etc., ou trouver des expédients pour exproprier les travailleurs et transformer leurs moyens de production en capital. Dans l'intérêt de ce qu'il lui plaît d'appeler *la richesse de la nation*, il cherche des artifices pour assurer *la pauvreté du peuple*. Dès lors, sa cuirasse de sophismes apologétiques se détache fragment par fragment, comme un bois pourri.

Si Wakefield n'a rien dit de neuf sur les colonies<sup>84</sup>, on ne saurait lui disputer le mérite d'y avoir découvert la vérité sur les rapports capitalistes en Europe. De même qu'à ses origines le système protecteur<sup>85</sup> tendait à fabriquer des fabricants dans la mère patrie, de même la théorie de la colonisation de Wakefield, que, pendant des années, l'Angleterre

<sup>83</sup> Il s'agit ici de colonies réelles, d'un sol vierge colonisé par des émigrants libres. Les États-Unis sont encore, au point de vue économique, une colonie européenne. On peut aussi du reste faire entrer dans cette catégorie les anciennes plantations dont l'abolition de l'esclavage a depuis longtemps radicalement bouleversé l'ordre imposé par les conquérants.

<sup>84</sup> Les quelques aperçus lumineux de Wakefield avaient déjà été développés par Mirabeau père, le physiocrate, et avant lui par des économistes anglais du XVII<sup>e</sup> siècle. tels que Culpeper, Child, etc.

<sup>85</sup> Plus tard, il devient une nécessité temporaire dans la lutte de la concurrence internationale. Mais, quels que soient ses motifs, les conséquences restent les mêmes.

s'est efforcée de mettre légalement en pratique, avait pour objectif la fabrication de salariés dans les colonies. C'est ce qu'il nomme la colonisation systématique.

Tout d'abord Wakefield découvrit dans les colonies que la possession d'argent, de subsistances, de machines et d'autres moyens de production ne fait point d'un homme un capitaliste, à moins d'un certain complément, qui est le salarié, un autre homme, en un mot, forcé de se vendre volontairement. Il découvrit ainsi qu'au lieu d'être une chose, le capital est un rapport social entre personnes, lequel rapport s'établit par l'intermédiaire des choses<sup>86</sup>. M. Peel, nous raconte-t-il d'un ton lamentable, emporta avec lui d'Angleterre pour Swan River, Nouvelle-Hollande, des vivres et des moyens de production d'une valeur de cinquante mille l. st. M. Peel eut en outre la prévoyance d'emmener trois mille individus de la classe ouvrière, hommes, femmes et enfants. Une fois arrivé à destination, « M. Peel resta sans un domestique pour faire son lit on lui puiser de l'eau à la rivière<sup>87</sup>. » Infortuné M. Peel qui avait tout prévu ! Il n'avait oublié que d'exporter au Swan River les rapports de production anglais.

Pour l'intelligence des découvertes ultérieures de Wakefield, deux remarques préliminaires sont nécessaires. On le sait : des moyens de production et de subsistance appartenant au producteur immédiat, au travailleur même, ne sont pas du capital. Ils ne deviennent capital qu'en servant de moyens d'exploiter et de dominer le travail. Or, cette propriété, leur âme capitaliste, pour ainsi dire, se confond si bien dans l'esprit de l'économiste avec leur substance matérielle qu'il les baptise *capital* en toutes circonstances, lors même qu'ils sont précisément le contraire. C'est ainsi que procède Wakefield. De plus, le morcellement des moyens de production constitués en propriété privée d'un grand nombre de producteurs, indépendants les uns des autres et travaillant tous à leur compte, il l'appelle *égale division du capital*. Il en est de l'économiste politique comme du légiste du moyen âge qui affublait d'étiquettes féodales même des rapports purement pécuniaires.

Supposez, dit Wakefield, le capital divisé en portions égales entre tous le, membres de la société, et que personne n'eût intérêt à accumuler plus de capital qu'il n'en pourrait employer de ses propres mains. C'est ce qui, jusqu'à un certain degré, arrive actuellement dans les nouvelles colonies américaines, où la passion pour la propriété foncière empêche l'existence d'une classe de salariés<sup>88</sup>.

Donc, quand le travailleur peut accumuler pour lui-même, et il le peut tant qu'il reste propriétaire de ses moyens de production, l'accumulation et la production capitalistes sont impossibles. La classe salariée, dont elles ne sauraient se passer, leur fait défaut. Mais alors comment donc, dans la pensée de Wakefield, le travailleur a-t-il été exproprié

<sup>86</sup> « Un nègre est un nègre. C'est seulement dans des conditions déterminées qu'il devient esclave. Une machine à filer le coton est une machine pour filer le coton. C'est seulement dans des conditions déterminées qu'elle devient du capital. Arrachée à ces conditions, elle n'est pas plus du capital que l'or n'est par lui-même de la monnaie ou le sucre, le prix du sucre... Le capital représente, lui aussi, des rapports sociaux. Ce sont des rapports bourgeois de production, des rapports de production de la société bourgeoise. (Karl Marx : *Lohnarbeit und Kapital* Voy. N. Rh. Zeitung, n° 266, 7 avril 1849. [*Travail salarié et Capital* (N.R.)])

<sup>87</sup> E. G. Wakefield : *England and America*, vol. II, p. 33.

<sup>88</sup> L. c., vol. I, p. 17, 18.

de ses moyens de travail dans l'ancien monde, de telle sorte que capitalisme et salariat aient pu s'y établir ? Grâce à un contrat social d'une espèce tout à fait originale. L'humanité « adopta une méthode bien simple pour activer l'accumulation du capital », laquelle accumulation hantait naturellement l'imagination de la dite humanité depuis Adam et Ève comme but unique et suprême de son existence; « elle se divisa en propriétaires de capital et en propriétaires de travail... Cette division fut le résultat d'une entente et d'une combinaison faites de bon gré et d'un commun accord<sup>89</sup>. » En un mot, la masse de l'humanité s'est expropriée elle-même. en l'honneur de l'accumulation du capital ! Après cela, ne serait-on pas fondé à croire que cet instinct d'abnégation fanatique dût se donner libre carrière précisément dans les colonies, le seul lieu où ne rencontrent des hommes et des circonstances qui permettraient de faire passer le contrat social du pays des rêves dans, celui de la réalité ! Mais alors pourquoi, en somme, une colonisation systématique par opposition à la colonisation naturelle ? Hélas ! c'est que « dans les États du nord de l'Union américaine, il est douteux qu'un dixième de la population appartienne à la catégorie des salariés... En Angleterre ces derniers composent presque toute la masse du peuple<sup>90</sup>. »

En fait, le penchant de l'humanité laborieuse à s'exproprier à la plus grande gloire du capital est si imaginaire que, d'après Wakefield lui-même, la richesse coloniale n'a qu'un seul fondement naturel : l'esclavage. La colonisation systématique est un simple pis aller, attendu que c'est à des hommes libres et non à des esclaves qu'on a affaire. « Sans l'esclavage, le capital aurait été perdu dans les établissements espagnols, ou du moins se serait divisé en fractions minimales telles qu'un individu peut en employer dans sa petite sphère. Et c'est ce qui a eu lieu réellement dans les dernières colonies fondées par les Anglais, où un grand capital en semences, bétail et instruments s'est perdu faute de salariés, et où chaque colon possède plus de capital qu'il n'en peut manier personnellement<sup>91</sup>. »

La première condition de la production capitaliste, c'est que la propriété du sol soit déjà arrachée d'entre les mains de la masse. L'essence de toute colonie libre consiste, au contraire, en ce que la masse du sol y est encore la propriété du peuple et que chaque colon peut s'en approprier une partie qui lui servira de moyen de production individuel, sans empêcher par là les colons arrivant après lui d'en faire autant<sup>92</sup>. C'est là le secret de la prospérité des colonies, mais aussi celui de leur mal invétéré, la résistance à l'établissement du capital chez elles. « Là où la terre ne coûte presque rien et où tous les hommes sont libres, chacun pouvant acquérir à volonté un morceau de terrain, non seulement le travail est très cher, considérée la part qui revient au travailleur dans le produit de son travail, mais la difficulté est d'obtenir à n'importe quel prix du travail combiné<sup>93</sup>. »

<sup>89</sup> L. c., p. 81.

<sup>90</sup> L. c., p. 43, 44.

<sup>91</sup> L. c., vol. II, p. 5.

<sup>92</sup> « Pour devenir élément de colonisation, la terre doit être non seulement inculte, mais encore propriété publique, convertible en propriété privée. » (L. c., vol. II, p. 125.)

<sup>93</sup> L. c., vol. I, p. 297.

Comme dans les colonies, le travailleur n'est pas encore divorcé d'avec les conditions matérielles du travail, ni d'avec leur souche, le sol, - ou ne l'est que çà et là, ou enfin sur une échelle trop restreinte - l'agriculture ne s'y trouve pas non plus séparée d'avec la manufacture, ni l'industrie domestique des campagnes détruite. Et alors où trouver pour le capital le marché intérieur ?

« Aucune partie de la population de l'Amérique n'est exclusivement agricole, sauf les esclaves et leurs maîtres qui combinent travail et capital pour de grandes entreprises. Les Américains libres qui cultivent le sol se livrent en même temps à beaucoup d'autres occupations. Ils confectionnent eux-mêmes ordinairement une partie des meubles et des instruments dont ils font usage. Ils construisent souvent leurs propres maisons et portent le produit de leur industrie aux marchés les plus éloignés. Ils filent et tissent, ils fabriquent le savon et la chandelle, les souliers et les vêtements nécessaires à leur consommation. En Amérique, le forgeron, le boutiquier, le menuisier, etc.. sont souvent en même temps cultivateurs<sup>94</sup>. » Quel champ de tels drôles laissent-ils au capitaliste pour pratiquer son abstinence ?

La suprême beauté de la production capitaliste consiste en ce que non seulement elle reproduit constamment le salarié comme salarié, mais que, proportionnellement à l'accumulation du capital, elle fait toujours naître des salariés surnuméraires. La loi de l'offre et la demande de travail est ainsi maintenue dans l'ornière convenable, les oscillations du salaire se meuvent entre les limites les plus favorables à l'exploitation, et enfin la subordination si indispensable du travailleur au capitaliste est garantie; ce rapport de dépendance absolue, qu'en Europe l'économiste menteur travestit en le décorant emphatiquement du nom de libre contrat entre deux marchands également indépendants, l'un aliénant la marchandise capital, l'autre la marchandise travail, est perpétué. Mais dans les colonies cette douce erreur s'évanouit. Le chiffre absolu de la population ouvrière y croît beaucoup plus rapidement que dans la métropole, attendu que nombre de travailleurs y viennent au monde tout faits, et cependant le marché du travail est toujours insuffisamment garni. La loi de l'offre et la demande est à vau-l'eau. D'une part, le vieux monde importe sans cesse des capitaux avides d'exploitation et après à l'abstinence, et, d'autre part, la reproduction régulière des salariés se brise contre des écueils fatals. Et combien il s'en faut, à plus forte raison, que, proportionnellement à l'accumulation du capital, il se produise un *surnumérariat* de travailleurs ! Tel salarié d'aujourd'hui devient demain artisan ou cultivateur indépendant. Il disparaît du marché du travail, mais non pour réparaître au workhouse. Cette métamorphose incessante de salariés en producteurs libres travaillant pour leur propre compte et non pour celui du capital, et s'enrichissant au lieu d'enrichir M. le capitaliste, réagit d'une manière funeste sur l'état du marché et partant sur le taux du salaire. Non seulement le degré d'exploitation reste outrageusement bas, mais le salarié perd encore, avec la dépendance réelle, tout sentiment de sujétion vis-à-vis du capitaliste. De là tous les inconvénients dont notre excellent Wakefield nous fait la peinture avec autant d'émotion que d'éloquence.

<sup>94</sup> L. c., p. 21, 22.



« L'offre de travail salarié, dit-il, n'est ni constante, ni régulière, ni suffisante. Elle est toujours non seulement trop faible, mais encore incertaine<sup>95</sup>... Bien que le produit à partager entre le capitaliste et le travailleur soit considérable, celui-ci en prend une portion si large qu'il devient bientôt capitaliste... Par contre, il n'y en a qu'un petit nombre qui puissent accumuler de grandes richesses, lors même que la durée de leur vie dépasse de beaucoup la moyenne<sup>96</sup>. » Les travailleurs ne permettent absolument point au capitaliste de renoncer au paiement de la plus grande partie de leur travail. Et lors même qu'il a l'excellente idée d'importer d'Europe avec son propre capital ses propres salariés, cela ne lui sert de rien. « Ils cessent bientôt d'être des salariés pour devenir des paysans indépendants, ou même pour faire concurrence à leurs anciens patrons en leur enlevant sur le marché les bras qui viennent s'offrir<sup>97</sup>. » Peut-on s'imaginer rien de plus révoltant ? Le brave capitaliste a importé d'Europe, au prix de son cher argent, ses propres concurrents en chair et en os ! C'est donc la fin du monde ! Rien d'étonnant que Wakefield se plaigne du manque de discipline chez les ouvriers des colonies et de l'absence du sentiment de dépendance. « Dans les colonies, dit son disciple Merivale, l'élévation des salaires a porté jusqu'à la passion le désir d'un travail moins cher et plus soumis, d'une classe à laquelle le capitaliste puisse dicter les conditions au lieu de se les voir imposer, par elle... Dans les pays de vieille civilisation, le travailleur est, quoique libre, dépendant du capitaliste en vertu d'une loi naturelle (!); dans les colonies cette dépendance doit être créée par des moyens artificiels<sup>98</sup>. »

Quel est donc dans les colonies le résultat du système régnant de propriété privée, fondée sur le travail propre de chacun, au lieu de l'être sur l'exploitation du travail d'autrui ? « Un système barbare qui disperse les producteurs et morcelle la richesse nationale<sup>99</sup>. » L'éparpillement des moyens de production entre les mains d'innombrables producteurs-propriétaires travaillant à leur compte, anéantit, en même temps que la concentration capitaliste, la base capitaliste de toute espèce de travail combiné.

Toutes les entreprises de longue haleine, qui embrassent des années et nécessitent des avances considérables de capital fixe, deviennent problématiques. En Europe, le

<sup>95</sup> L. c., vol. II, p. 116.

<sup>96</sup> L. c., vol. I, p. 130, 131.

<sup>97</sup> L. c., v. II, p. 5.

<sup>98</sup> Merivale, l. c. v. II, p. 235, 314, *passim*. - Il n'est pas jusqu'à cet homme de bien, économiste vulgaire et libre-échangiste distingué, M. de Molinari, qui ne dise : « Dans les colonies où l'esclavage a été aboli sans que le travail forcé se trouvât remplacé par une quantité équivalente de travail libre, on a vu s'opérer la contre-partie du fait qui se réalise tous les jours sous nos yeux. On a vu les simples [sic] travailleurs exploiter à leur tour les entrepreneurs d'industrie, exiger d'eux des salaires hors de toute proportion avec la part légitime qui leur revenait dans le produit. Les planteurs, ne pouvant obtenir de leurs sucres un prix suffisant pour couvrir la hausse du salaire, ont été obligés de fournir l'excédent, d'abord sur leurs profits, ensuite sur leurs capitaux mêmes. Une foule de planteurs ont été ruinés de la sorte, d'autres ont fermé leurs ateliers pour échapper à une ruine imminente... Sans doute, il vaut mieux voir périr des accumulations de capitaux que des générations d'hommes [quelle générosité ! Excellent M. Molinari !]; mais ne vaudrait-il pas mieux que ni les uns ni les autres ne périssent ? » (Molinari, *Études économiques*, Paris, 1846, p. 51, 52.) Monsieur Molinari ! monsieur Molinari ! Et que deviennent les dix commandements, Moïse et les prophètes, la loi de l'offre et la demande, si en Europe l'entrepreneur rogne sa part légitime à l'ouvrier et dans l'Inde occidentale, l'ouvrier à l'entrepreneur ? Mais quelle est donc s'il vous plaît, cette part légitime que, de votre propre aveu, le capitaliste ne paie pas en Europe ? Allons, maître Molinari, vous éprouvez une démancheaison terrible de prêter là dans les colonies où les travailleurs sont assez simples à exploiter le capitaliste », un brin de secours policier à cette pauvre loi de l'offre et la demande, qui ailleurs, à votre dire, marche si bien toute seule.

<sup>99</sup> Wakefield, l. c., v. II, p. 52.

capital n'hésite pas un instant en pareil cas, car la classe ouvrière est son appartenance vivante, toujours disponible et toujours surabondante. Dans les pays coloniaux... mais Wakefield nous raconte à ce propos une anecdote touchante. Il s'entretenait avec quelques capitalistes du Canada et de l'État de New-York, où les flots de l'émigration restent souvent stagnants et déposent un sédiment de travailleurs. « Notre capital, soupire un des personnages du mélodrame, notre capital était déjà prêt pour bien des opérations dont l'exécution exigeait une grande période de temps : mais le moyen de rien entreprendre avec des ouvriers qui, nous le savons, nous auraient bientôt tourné le dos ! Si nous avions été certains de pouvoir fixer ces émigrants, nous les aurions avec joie engagés sur-le-champ, et à des prix élevés. Et malgré la certitude où nous étions de les perdre, nous les aurions cependant embauchés, si nous avions pu compter sur des remplaçants au fur et à mesure de nos besoins<sup>100</sup>. »

Après avoir fait pompeusement ressortir le contraste de l'agriculture capitaliste anglaise à « travail combiné » avec l'exploitation parcellaire des paysans américains, Wakefield laisse voir malgré lui le revers de la médaille. Il nous dépeint la masse du peuple américain comme indépendante, aisée, entreprenante et comparativement cultivée, tandis que « l'ouvrier agricole anglais est un misérable en haillons, un *pauper*... Dans quel pays, excepté l'Amérique du Nord et quelques colonies nouvelles, les salaires du travail libre employé à l'agriculture dépassent-ils tant soit peu les moyens de subsistance absolument indispensables au travailleur ?... En Angleterre, les chevaux de labour, qui constituent pour leurs maîtres une propriété de beaucoup de valeur, sont assurément beaucoup mieux nourris que les ouvriers ruraux<sup>101</sup>. » Mais, *never mind*<sup>102</sup> ! Encore une fois, richesse de la nation et misère du peuple, c'est, par la nature des choses, inséparable.

Et maintenant, quel remède à cette gangrène anticapitaliste des colonies ? Si l'on voulait convertir à la fois toute la terre coloniale de propriété publique en propriété privée, on détruirait, il est vrai, le mal à sa racine, mais aussi, du même coup, - la colonie. Tout l'art consiste à faire d'une pierre deux coups. Le gouvernement doit donc vendre cette terre vierge à un prix artificiel, officiellement fixé par lui, sans nul égard à la loi de l'offre et la demande. L'immigrant sera ainsi forcé de travailler comme salarié assez longtemps, jusqu'à ce qu'il parvienne à gagner assez d'argent pour être à même d'acheter un champ et de devenir cultivateur indépendant<sup>103</sup>. Les fonds réalisés par la vente des terres à un prix presque prohibitif pour le travailleur immigrant, ces fonds qu'on prélève sur le salaire en dépit de la loi sacrée de l'offre et la demande, seront, à mesure qu'ils s'accroissent, employés par le gouvernement à importer des gueux d'Europe dans les colonies, afin que monsieur le capitaliste y trouve le marché de travail

<sup>100</sup> L. c., p. 191, 192.

<sup>101</sup> L. c., v. I, p. 47, 246, 247.

<sup>102</sup> Peu importe (N.R.)

<sup>103</sup> « C'est, ajoutez-vous, grâce à l'appropriation du sol et des capitaux que l'homme, qui n'a que ses bras, trouve de l'occupation et se fait un revenu. C'est au contraire, grâce à l'appropriation individuelle du sol qu'il se trouve des hommes n'ayant que leurs bras... Quand vous mettez un homme dans le vide, vous vous emparez de l'atmosphère. Ainsi faites-vous, quand vous vous emparez du sol. C'est le mettre dans le vide de richesse, pour ne le laisser vivre qu'à votre volonté. » (Colins, l. c., t. III, p. 267-268, 270-271, *passim*.)

toujours copieusement garni de bras. Dès lors, tout sera pour le mieux dans la meilleure des colonies possibles. Voilà le grand secret de la « colonisation systématique » !

Wakefield s'écrie triomphalement : « Avec ce plan l'offre du travail sera nécessairement constante et régulière - premièrement, en effet, aucun travailleur n'étant capable de se procurer de la terre avant d'avoir travaillé pour de l'argent, tous les émigrants, par cela même qu'ils travailleront comme salariés en groupes combinés, vont produire à leur patron un capital qui le mettra en état d'employer encore plus de travailleurs; secondement, tous ceux qui changent leur condition de salariés en celle de paysans doivent fournir du même coup, par l'achat des terres publiques, un fonds additionnel destiné à l'importation de nouveaux travailleurs dans les colonies<sup>104</sup>. »

Le prix de sol octroyé par l'État devra naturellement être *suffisant* (*sufficient price*), c'est-à-dire assez élevé « pour empêcher les travailleurs de devenir des paysans indépendants, avant que d'autres soient venus prendre leur place au marché du travail<sup>105</sup>. » Ce « prix suffisant du sol » n'est donc après tout qu'un euphémisme, qui dissimule la rançon payée par le travailleur au capitaliste pour obtenir licence de se retirer du marché du travail et de s'en aller à la campagne. Il lui faut d'abord produire du *capital* à son gracieux patron, afin que celui-ci puisse exploiter plus de travailleurs, et puis il lui faut fournir sur le marché un *remplaçant*, expédié à ses frais par le gouvernement à ce haut et puissant seigneur.

Un fait vraiment caractéristique, c'est que pendant nombre d'années le gouvernement anglais mit en pratique cette méthode d'accumulation primitive recommandée par Wakefield à l'usage spécial des colonies. Le *fiasco* fut aussi complet et aussi honteux que celui du *Bank Act*<sup>106</sup> de Sir Robert Peel. Le courant de l'émigration se détourna tout bonnement des colonies anglaises vers les États-Unis. Depuis lors, le progrès de la production capitaliste en Europe, accompagné qu'il est d'une pression gouvernementale toujours croissante, a rendu superflue la panacée de Wakefield. D'une part, le courant humain qui se précipite tous les ans, immense et continu, vers l'Amérique, laisse des dépôts stagnants dans l'est des États-Unis, la vague d'émigration partie d'Europe y jetant sur le marché de travail plus d'hommes que la seconde vague d'émigration n'en peut emporter vers le *Far West*. D'autre part, la guerre civile américaine a entraîné à sa suite une énorme dette nationale, l'exaction fiscale, la naissance de la plus vile aristocratie financière, l'inféodation d'une grande partie des terres publiques à des sociétés de spéculateurs, exploitant les chemins de fer, les mines, etc., en un mot, la centralisation la plus rapide du capital. La grande République a donc cessé d'être la terre promise des travailleurs émigrants. La production capitaliste y marche à pas de géant, surtout dans les États de l'Est, quoique l'abaissement des salaires et la servitude des ouvriers soient loin encore d'y avoir atteint le niveau normal européen.

Les donations de terres coloniales en friche, si largement prodiguées par le gouvernement anglais à des aristocrates et à des capitalistes, ont été hautement

<sup>104</sup> Wakefield, l. c., v. II, p. 192.

<sup>105</sup> L. c., p. 45.

<sup>106</sup> Loi sur les banques de 1844. (N.R.)

dénoncées par Wakefield lui-même. Jointes au flot incessant des chercheurs d'or et à la concurrence que l'importation des marchandises anglaises fait au moindre artisan colonial, elles ont doté l'Australie d'une surpopulation relative, beaucoup moins consolidée qu'en Europe, mais assez considérable pour qu'à certaines périodes, chaque paquebot apporte la fâcheuse nouvelle d'un encombrement du marché de travail australien (*glut of the Australian labour market*) et que la prostitution s'y étale en certains endroits aussi florissante que sur le Hay-market de Londres<sup>107</sup>.

Mais ce qui nous occupe ici, ce n'est pas la situation actuelle des colonies, c'est le secret que l'économie politique de l'ancien monde a découvert dans le nouveau, et naïvement trahi par ses élucubrations sur les colonies. Le voici : le mode de production et d'accumulation capitaliste et partant la propriété privée capitaliste, présuppose l'anéantissement de la propriété privée fondée sur le travail personnel; sa base, c'est l'expropriation du travailleur.

<sup>107</sup> Dès que l'Australie devint autonome, elle édicta naturellement des lois favorables aux colons : mais la dilapidation du sol, déjà accomplie par le gouvernement anglais, lui barre le chemin. « Le premier et principal objet que vise le nouveau *Land Act* (loi sur la terre) de 1862, c'est de créer des facilités pour l'établissement de la population. » (*The land law of Victoria by the Hon. G. Duffy, Minister of Public Lands*. Lond., 1862.)